

---

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ, ÉGALITÉ  
FRATERNITÉ

CENT VINGT-CINQUIÈME ANNÉE  
N° 6399  
LUNDI 11 JANVIER 2021

PARAISSANT  
TOUS LES LUNDIS

**SOMMAIRE**

# BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE LYON

---

## LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

---

Décision :

- Direction des affaires culturelles - Régie d'avances - Décision modificative ..... **Page 50**

Arrêtés municipaux :

- Autorisations d'occupation temporaire du domaine public **Page 51**

- Erratum - Modification au règlement général de la circulation - Arrêtés permanents..... **Page 53**

- Modification au règlement général de la circulation - Arrêtés perma-

nents ..... **Page 54**

- Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons ..... **Page 60**

- Délégation générale aux ressources humaines :

• Arrêtés individuels ..... **Page 70**

- Centre communal d'action sociale :

• Arrêtés individuels ..... **Page 71**

- Direction de la commande publique - Avis ..... **Page 72**

- Droit des sols : permis de construire, permis de démolir, permis

d'aménager, déclarations préalables de travaux, lotissements, changements d'usage ..... **Page 72 à 78**

# LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

**Direction des affaires culturelles - Théâtre des Célestins - 4 rue Charles Dullin - 69002 Lyon - Régie d'avances - Décision modificative : création d'une avance complémentaire de 300 000€** (Direction générale des services - Direction des finances)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret 66.850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R 1617-1 à R 1617-18 du code général des collectivités territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération 2018/4192 en date du 5 novembre 2018, autorisant le Maire à créer, modifier ou supprimer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté 2019/30102 en date du 5 février 2019, donnant délégation du Maire à M. Richard Brumm, Adjoint aux Finances et à la Commande publique pour la signature des décisions municipales de création de régie ;

Vu l'arrêté du 20 juillet 1999, instituant une régie d'avances au Théâtre des Célestins auprès de la Direction des affaires culturelles de la Ville de Lyon ;

Vu la proposition de Mme Adeline Godin, régisseur titulaire de la régie d'avances en date du 13 mars 2020 ;

Vu l'avis conforme de M. le Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon en date du 16 mars 2020 ;

Décide :

Que l'arrêté du 20 juillet 1999 relatif à la création d'une régie d'avances au Théâtre des Célestins est modifié comme suit :

Article Premier. - Les arrêtés des 15 octobre 2001, 19 juillet 2004, 5 février 2008, 5 septembre 2008, 18 novembre 2008, 24 décembre 2008, 7 décembre 2016, 16 mai 2017, 17 octobre 2017, 20 novembre 2017 et 3 mars 2018 relatifs à la régie d'avances du Théâtre des Célestins sont abrogés.

Art. - 2. - Il est institué une régie d'avances au Théâtre des Célestins auprès de la Direction des affaires culturelles.

Art. - 3. - Cette régie est installée au 4 rue Charles Dullin, 69002 Lyon.

Art. - 4. - La régie paie les dépenses suivantes :

En matière de rémunérations de personnels et de frais de mission :

- Toute forme de rémunérations (salaires - dont avance ou acompte, cachets, indemnités, honoraires, notes de droits d'auteur, ...) des salariés embauchés par le théâtre indépendamment de leur statut.

- Tout frais professionnel ou de mission (déplacements, hébergements, défraiements, dépassements d'honoraires ou frais de pharmacie, ...) des salariés embauchés et des intervenants extérieurs mandatés (interprètes, conférenciers, traducteurs, journalistes, etc...) par le théâtre sur toute manifestation ou événement dont les Célestins sont organisateurs, producteurs, partenaires.

Le paiement des acomptes qui ont été prévus aux contrats signés avec les producteurs des tournées des spectacles invités et aux contrats signés pour des commandes d'œuvres (réalisation de maquettes, création de costumes, décors, éclairage, compositions musicales, etc...).

Le paiement des menues dépenses nécessitant un paiement au comptant :

- Accessoires pour les décors, le jeu, les costumes.

- Achat de consommables, matériels et fournitures pour les spectacles.

- Prestations de service achetées sur internet et/ou nécessitées par les productions du Théâtre des Célestins : achat de noms de domaine internet, espaces de stockage sur internet, abonnements, publicités, publications, coiffeurs, cordonniers, couteliers, pressings, laveries automatiques, etc...

- Fournitures diverses, urgences administratives, documentations (tous supports : écrit, audio et/ou vidéo).

- Taxis/voitures de transport avec chauffeur (VTC)/chauffeurs privés/locations de voiture pour le transport des intermittents nécessités par les productions du Théâtre des Célestins.

- Location de véhicules pour le transport de matériel et transport divers.

- Frais d'essence, d'autoroutes, de transports en communs, de trains, de parking en cas de déplacements du personnel et des intermittents, nécessités par les productions du Théâtre des Célestins.

- Restaurants, bars et/ou cafés de classe traditionnelle et tout frais de réception (épicerie, catering, etc...) nécessités par les productions du Théâtre des Célestins.

- Poste : envoi de plis suivis, urgents ou recommandés, Chronopost.

- Entrées aux spectacles auxquels assistent les directeurs du théâtre, administrateurs, chargés de production et directeurs techniques engagés par le théâtre en vue des programmations futures.

- Remboursement des voyages des journalistes invités et des intervenants extérieurs mandatés sans contrat d'embauche aux représentations des spectacles.

- Loyers et charges des appartements dans lesquels séjournent les artistes et les techniciens des spectacles, ainsi que des directeurs du théâtre, administrateurs, chargés de production et directeurs techniques et intermittents engagés par le théâtre en vue des programmations futures et/ou pour des séjours nécessités par les productions du Théâtre des Célestins.

- Loyers et charges des salles de réunion, espaces professionnels, salles de répétition, etc... nécessités par les productions du Théâtre des Célestins

- L'établissement des chèques de caution pour la location de costumes, accessoires, matériel scénique ou location de salle ou d'hébergement avec demande expresse de non encaissement.

- Remboursement des abonnements annulés ou de la différence due aux changements de catégorie de places.

- Remboursement aux spectateurs en cas d'annulation de spectacles par le théâtre, ou toute autre situation exceptionnelle justifiant un remboursement.

- Vêtements de travail du personnel et des intermittents nécessités par les productions du Théâtre des Célestins exigeant un paiement comptant et/ou un paiement CB sur Internet.

- Frais bancaires liés aux virements internationaux ou aux paiements CB sur Internet dans une devise différente de l'euro.

Les menues dépenses.

Les cotisations aux associations auxquelles le théâtre adhère.

Les inscriptions aux repas, séminaires, formations, etc., auxquels participe le personnel du théâtre dans le cadre de leur activité professionnelle.

Les dépenses de douanes :

- Redevance internationale de garantie (CIG).

- Redevance visa.

- Redevance forfaitaire en fonction des valeurs déclarées.

- Visas pour agent.

- Visa et passeport,

- Assurance de voyage,

- Toutes taxes liées aux formalités de circulation des personnes et des marchandises dans et hors de l'Union Européenne.

Art. - 5. - Les dépenses désignées à l'article 4 sont payées selon les modes de règlement suivants :

- Numéraire.

- Chèques.

- Virement.

- Carte bancaire.

- Crédit sur les cartes bancaires des abonnés via un terminal de paiement au guichet ou via Payline sur le site internet de vente en ligne.

Art. - 6. - Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à cent quatre-vingt-dix mille euros (190 000 €) avec la possibilité d'une avance complémentaire de trois cent mille euros (300 000 €).

Art. - 7. - Le régisseur aura la charge de produire à M. le Trésorier de Lyon Municipal et de la Métropole de Lyon, au moins une fois par mois, et lors de sa sortie de fonction, les pièces justificatives des règlements : celles-ci seront conformes aux prescriptions relatives aux mandats de paiements ou mémoires acquittés par les parties prenantes. Le renouvellement de l'avance sera fonction du montant des justifications apportées et reconnues valables.

Art. - 8. - Le régisseur sera désigné par le Maire de Lyon, sur avis conforme de M. le Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon.

Art. - 9. - Le régisseur est assujéti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur.

Art. - 10. - Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité fixée après avis conforme de M. le Trésorier de Lyon Municipal et de la Métropole de Lyon selon la réglementation en vigueur.

Art. - 11. - Un compte de dépôt de fonds au Trésor est ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès de la Direction régionale des finances publiques.

Art. - 12. - Le régisseur suppléant pourra éventuellement bénéficier d'une prime de responsabilité pour les périodes où il aura effectivement remplacé le régisseur titulaire et suite à une remise service entre régisseur titulaire et mandataire suppléant.

Art. - 13. - M. l'Adjoint délégué aux finances et M. le Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui prendra effet à compter de sa publication au Bulletin municipal officiel ou de son affichage légal, et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision.

Fait à Lyon, le 16 mars 2020

*Pour le Maire de Lyon,*

*L'Adjoint au Maire de Lyon*

*Délégué aux Finances et à la Commande Publique*

Richard BRUMM

---

## **Autorisation d'occupation temporaire du domaine public.** (Délégation générale à l'urbanisme, à l'immobilier et aux travaux - Direction de la mobilité urbaine)

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-2 et L 2213-6 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 311-1, R 417-10, R 417-11, R 431-9 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L 2122-1 et L 2122-1-2 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment l'article L 113-2 ;

Vu le code des transports et notamment l'article L 1231-14 ;

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L 581-15, L 581-17 et R 581-48 ;

Vu le code pénal ;

Vu la délibération de la Métropole de Lyon n° 2015-0784 du 10 décembre 2015 relative à la mise en place et au suivi des services d'autopartage et à l'approbation du Label Autopartage de la Métropole de Lyon ;

Vu la délibération de la Métropole de Lyon n° 2019-3934 du 16 décembre 2019 relative au Label Autopartage de la Métropole de Lyon et à l'approbation des évolutions du Label ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020/232 du 28 septembre 2020 portant modification de la délibération n° 2017/3084 du 18 juillet 2017 relative à l'adoption d'un tarif de stationnement pour l'autopartage en libre-service intégral « free floating » ;

Vu le plan des déplacements urbains de l'agglomération Lyonnaise ;

Vu le règlement local de la publicité des enseignes et préenseignes ;

Vu l'arrêté municipal n° 2020/1400 du 14 octobre 2020, portant délégation de fonctions et de signature à M. Valentin Lungenstrass, 10ème Adjoint au Maire de Lyon ;

Considérant qu'il convient de réduire l'utilisation de la voiture individuelle en ville et d'encourager le développement de l'autopartage ;

Considérant la nécessité de prolonger l'autorisation existante dans l'attente de la mise en place d'une procédure de sélection préalable à l'organisation des services d'autopartage ;

Arrête :

Article Premier :

L'opérateur Citiz LPA est autorisé à occuper temporairement le domaine public du 1er décembre 2020 au 30 novembre 2021 pour y exercer son activité de location de voitures en libre-service sans station sur le territoire de la Ville de Lyon.

L'opérateur est autorisé à déployer 145 véhicules.

Art. 2. - La présente autorisation est personnelle. Elle est délivrée à titre précaire et révocable, et donnée sous réserve de pouvoir justifier l'obtention du label Autopartage de la Métropole de Lyon. En cas de non-respect des réglementations en vigueur, des prescriptions de la présente autorisation ou en cas de non-paiement de la redevance afférente, l'opérateur recevra un avertissement et devra se mettre en conformité dans un délai de 7 jours. Dans le cas contraire, la présente autorisation sera abrogée. Cette abrogation interviendra dans un délai d'un mois à compter de la réception du courrier de mise en demeure envoyé à l'opérateur par la Ville de Lyon en recommandé avec accusé de réception suite au constat de défaut de paiement ou de non-respect des engagements et prescriptions par la Police municipale ou tout service habilité par la Ville de Lyon.

En cas de force majeure, le Maire de Lyon pourra suspendre ou abroger la présente autorisation sur un périmètre et/ou une durée qui seront déterminés au cas par cas par la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon ou la Préfecture du Rhône au regard des risques identifiés. L'opérateur devra être en mesure de retirer sur le territoire Lyonnais tout ou partie des véhicules remis dans un délai de 24 heures. En cas d'événements planifiés et impliquant de grands rassemblements de personnes, ce délai est de 48 heures.

Art. 3. - Pièces à fournir

L'opérateur devra transmettre à la Ville de Lyon la liste des véhicules mis à disposition dans le cadre de son service d'autopartage, ainsi que le courrier de notification de l'obtention du Label délivré par la Métropole de Lyon.

Il devra également fournir l'extrait du KBIS et tout document permettant d'établir le titre de recette.

L'opérateur informera la Ville de Lyon de toute augmentation du nombre de véhicules mis en service.

Cette flotte supplémentaire fera l'objet d'une autorisation d'occupation du domaine public spécifique et d'un nouveau titre de recette.

Art. 4. - Obligations financières

Les obligations financières de l'opérateur sont fondées sur la délibération n° 2020/232 du 28 septembre 2020.

L'opérateur versera, en contrepartie de la présente autorisation, une redevance payable d'avance et annuellement. Elle sera appliquée sur le nombre maximum de véhicules autorisés par la Ville de Lyon sur la période de référence, à savoir du 1er décembre 2020 au 30 novembre 2021. En cas de retard dans le paiement des redevances dues pour l'occupation ou l'utilisation du domaine public, les sommes restant dues sont majorées d'intérêts moratoires au taux légal.

En cas de retrait de l'autorisation avant le terme prévu, pour un motif autre que l'inexécution de ses clauses et conditions, la partie de la redevance versée d'avance et correspondant à la période restant à courir est restituée au titulaire.

La Ville de Lyon se réserve le droit de faire évoluer la grille des tarifications et d'en créer de nouvelles.

Art. 5. - Fin de l'occupation

En cas de renonciation de l'opérateur à occuper le domaine public en cours d'exécution du présent arrêté, celui-ci devra informer la Ville de Lyon par courrier postal avec accusé de réception dans un délai d'un mois avant l'arrêt effectif de son activité.

La Ville de Lyon pourra abroger la présente autorisation par envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception à l'opérateur moyennant un préavis de deux mois (ce préavis ne s'applique pas en cas d'urgence notamment en cas de risques d'atteinte à la sécurité des personnes). Dans ce cas, comme prévu à l'article 4 du présent arrêté, la partie de la redevance versée d'avance et correspondant à la période restant à courir sera restituée au titulaire.

Toutefois, en cas d'abrogation pour non-respect des clauses et conditions de la présente autorisation, comme prévu à l'article 2 du présent arrêté, ce préavis est ramené à un mois. Cette situation n'ouvre pas droit à reversement de la partie de la redevance versée d'avance.

En cas de constat de présence de véhicules sur le territoire Lyonnais et ce alors que l'opérateur n'est plus autorisé à occuper le domaine public, la Ville de Lyon adressera à l'opérateur une mise en demeure par envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception à l'opérateur moyennant un préavis de 15 jours maximum pour retirer les véhicules du domaine public. Sans retrait des véhicules dans ce délai maximum, la Ville de Lyon se réserve le droit de réclamer à l'occupant sans titre, une indemnité correspondant à la période d'occupation sans titre et de mettre en œuvre, à l'encontre de l'opérateur, les recours devant les juridictions compétentes notamment celle relative à l'expulsion de l'occupant sans titre et ce, afin de faire cesser le trouble occasionné.

Art. 6. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon, M. le Directeur général des services de la Métropole de Lyon, M. le Directeur départemental de la Sécurité publique et tout agent de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Voies et délais de recours :

Tout recours contre la présente autorisation doit être formulé dans un délai de deux mois à compter de sa notification auprès du Tribunal administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin, 69433 Lyon Cedex 03. Vous pouvez exercer préalablement un recours gracieux à l'encontre de cette autorisation devant le Maire de Lyon. Si vous souhaitez conserver le délai de recours contentieux précité, vous devez exercer ce recours gracieux dans les deux mois suivant la publication ou l'affichage de cette dernière.

Lyon, le 17 décembre 2020

*Pour le Maire de Lyon,*

*L'Adjoint délégué à la mobilité, à la logistique urbaine et à l'espace public*

Valentin LUNGENSTRASS

---

**Autorisation d'occupation temporaire du domaine public.** (Délégation générale à l'urbanisme, à l'immobilier et aux travaux - Direction de la mobilité urbaine)

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-2 et L 2213-6 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 311-1, R 417-10, R 417-11, R 431-9 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L 2122-1 et .2122-1-2 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment l'article L 113-2 ;

Vu le code des transports et notamment l'article L1231-14 ;

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L 581-15, L 581-17 et R 581-48 ;

Vu le code pénal ;

Vu la délibération de la Métropole de Lyon n° 2015-0784 du 10 décembre 2015 relative à la mise en place et au suivi des services d'autopartage et à l'approbation du Label Autopartage de la Métropole de Lyon ;

Vu la délibération de la Métropole de Lyon n° 2019-3934 du 16 décembre 2019 relative au Label Autopartage de la Métropole de Lyon et à l'approbation des évolutions du Label ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020/232 du 28 septembre 2020 portant modification de la délibération n° 2017/3084 du 18 juillet 2017 relative à l'adoption d'un tarif de stationnement pour l'autopartage en libre-service intégral « free floating » ;

Vu le plan des déplacements urbains de l'agglomération Lyonnaise ;

Vu le règlement local de la publicité des enseignes et préenseignes ;

Vu l'arrêté municipal n° 2020/1400 du 14 octobre 2020, portant délégation de fonctions et de signature à M. Valentin Lungenstrass, 10ème Adjoint au Maire de Lyon ;

Considérant qu'il convient de réduire l'utilisation de la voiture individuelle en ville et d'encourager le développement de l'autopartage ;

Considérant la nécessité de prolonger l'autorisation existante dans l'attente de la mise en place d'une procédure de sélection préalable à l'organisation des services d'autopartage ;

Arrête :

Article Premier. - L'opérateur Citiz LPA est autorisé à occuper temporairement le domaine public jusqu'au 22 juillet 2021 pour y exercer son activité de location de voitures en libre-service sans station sur le territoire de la Ville de Lyon.

L'opérateur est autorisé à déployer 3 véhicules.

Art. 2. - La présente autorisation est personnelle. Elle est délivrée à titre précaire et révocable, et donnée sous réserve de pouvoir justifier l'obtention du label Autopartage de la Métropole de Lyon. En cas de non-respect des réglementations en vigueur, des prescriptions de la présente autorisation ou en cas de non-paiement de la redevance afférente, l'opérateur recevra un avertissement et devra se mettre en conformité dans un délai de 7 jours. Dans le cas contraire, la présente autorisation sera abrogée. Cette abrogation interviendra dans un délai d'un mois à compter de la réception du courrier de mise en demeure envoyé à l'opérateur par la Ville de Lyon en recommandé avec accusé de réception suite au constat de défaut de paiement ou de non-respect des engagements et prescriptions par la Police municipale ou tout service habilité par la Ville de Lyon.

En cas de force majeure, le Maire de Lyon pourra suspendre ou abroger la présente autorisation sur un périmètre et/ou une durée qui seront déterminés au cas par cas par la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon ou la Préfecture du Rhône au regard des risques identifiés. L'opérateur devra être en mesure de retirer sur le territoire Lyonnais tout ou partie des véhicules remis dans un délai de 24 heures. En cas d'évènements planifiés et impliquant de grands rassemblements de personnes, ce délai est de 48 heures.

Art. 3. - Pièces à fournir

L'opérateur devra transmettre à la Ville de Lyon la liste des véhicules mis à disposition dans le cadre de son service d'autopartage, ainsi que le courrier de notification de l'obtention du Label délivré par la Métropole de Lyon.

Il devra également fournir l'extrait du KBIS et tout document permettant d'établir le titre de recette.

L'opérateur informera la Ville de Lyon de toute augmentation du nombre de véhicules mis en service.

Cette flotte supplémentaire fera l'objet d'une autorisation d'occupation du domaine public spécifique et d'un nouveau titre de recette.

Art. 4. - Obligations financières

Les obligations financières de l'opérateur sont fondées sur la délibération n° 2020/232 du 28 septembre 2020.

L'opérateur versera, en contrepartie de la présente autorisation, une redevance payable d'avance et annuellement. Elle sera appliquée sur le nombre maximum de véhicules autorisés par la Ville de Lyon sur la période de référence, à savoir du 23 juillet 2020 au 22 juillet 2021. En cas de retard dans le paiement des redevances dues pour l'occupation ou l'utilisation du domaine public, les sommes restant dues sont majorées d'intérêts moratoires au taux légal.

En cas de retrait de l'autorisation avant le terme prévu, pour un motif autre que l'inexécution de ses clauses et conditions, la partie de la redevance versée d'avance et correspondant à la période restant à courir est restituée au titulaire.

La Ville de Lyon se réserve le droit de faire évoluer la grille des tarifications et d'en créer de nouvelles.

Art. 5. - Fin de l'occupation

En cas de renonciation de l'opérateur à occuper le domaine public en cours d'exécution du présent arrêté, celui-ci devra informer la Ville de Lyon par courrier postal avec accusé de réception dans un délai d'un mois avant l'arrêt effectif de son activité.

La Ville de Lyon pourra abroger la présente autorisation par envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception à l'opérateur moyennant un préavis de deux mois (ce préavis ne s'applique pas en cas d'urgence notamment en cas de risques d'atteinte à la sécurité des personnes). Dans ce cas, comme prévu à l'article 4 du présent arrêté, la partie de la redevance versée d'avance et correspondant à la période restant à courir sera restituée au titulaire.

Toutefois, en cas d'abrogation pour non-respect des clauses et conditions de la présente autorisation, comme prévu à l'article 2 du présent arrêté, ce préavis est ramené à un mois. Cette situation n'ouvre pas droit à reversement de la partie de la redevance versée d'avance.

En cas de constat de présence de véhicules sur le territoire Lyonnais et ce alors que l'opérateur n'est plus autorisé à occuper le domaine public, la Ville de Lyon adressera à l'opérateur une mise en demeure par envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception à l'opérateur moyennant un préavis de 15 jours maximum pour retirer les véhicules du domaine public. Sans retrait des véhicules dans ce délai maximum, la Ville de Lyon se réserve le droit de réclamer à l'occupant sans titre, une indemnité correspondant à la période d'occupation sans titre et de mettre en œuvre, à l'encontre de l'opérateur, les recours devant les juridictions compétentes notamment celle relative à l'expulsion de l'occupant sans titre et ce, afin de faire cesser le trouble occasionné.

Art. 6. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon, M. le Directeur général des services de la Métropole de Lyon, M. le Directeur départemental de la Sécurité publique et tout agent de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Voies et délais de recours :

Tout recours contre la présente autorisation doit être formulé dans un délai de deux mois à compter de sa notification auprès du Tribunal administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin, 69433 Lyon Cedex 03. Vous pouvez exercer préalablement un recours gracieux à l'encontre de cette autorisation devant le Maire de Lyon. Si vous souhaitez conserver le délai de recours contentieux précité, vous devez exercer ce recours gracieux dans les deux mois suivant la publication ou l'affichage de cette dernière.

Lyon, le 21 décembre 2020

*Pour le Maire de Lyon,*

*L'Adjoint délégué à la mobilité, à la logistique urbaine et à l'espace public*

Valentin LUNGENSTRASS

---

**Erratum - Modification au règlement général de la circulation - Arrêtés permanents** (Délégation générale au développement urbain - Direction des déplacements urbains)

---

Dans le BMO n° 6397 en date du 28 décembre 2020, l'arrêté n° 2020RP38466 paru à la page 3514 remplace et annule l'arrêté n° 2020RP38090 paru à la page 3518.

**Modification au règlement général de la circulation - Arrêtés permanents** (Délégation générale au développement urbain - Direction des déplacements urbains)

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2020RP38549	Stationnement réservé PMR 12 place Gabriel Rambaud Lyon 1 (stationnement)	"Les véhicules affichant la carte européenne de stationnement pour personnes handicapées ou la carte mobilité inclusion (CMI) "stationnement" ont un emplacement réservé sur 6 mètres place Gabriel Rambaud(1), chaussée Ouest, côté Est, face au N° 12 place Gabriel Rambaud(1). L'arrêt ou le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R. 417-11 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R. 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate."	04/01/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2020RP38582	Abrogation - Stationnement réservé PMR 4 rue de la Martinière Lyon 1 (stationnement)	L'arrêté 2009RP01294 du 28/04/2011, portant sur la mesure - Stationnement réservé est abrogé.	04/01/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2020RP38444	Abrogation - Réglementation d'arrêt sur rue de Nuits Lyon 4 (stationnement)	L'arrêté 2009RP03661 du 29/04/2011, portant sur la mesure - Réglementation d'arrêt est abrogé.	04/01/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2020RP38560	Réglementation d'arrêt 5 rue Général Mouton-Duvernet Lyon 3 (stationnement)	"L'arrêt de tous les véhicules est autorisé mais le stationnement est interdit les jours ouvrables de 7h00 à 19h00 rue Général Mouton-Duvernet(3), côté Est, au droit du n° 5 rue Général Mouton-Duvernet(3), au Nord de l'entrée principale sur un emplacement de 20 mètres en direction du Nord. Tout arrêt d'un véhicule excédant 30 mn sera considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du code de la route. La durée limite est contrôlée au moyen d'un disque horaire (modèle européen). L'utilisation du disque horaire est obligatoire. Le disque est placé derrière le pare-brise, de façon à être facilement consulté, sans que le personnel affecté à la surveillance de la voie publique ait à s'engager sur la chaussée. Le non-respect de ces dispositions, l'occupation de l'aire de livraison par un véhicule n'affichant pas le disque ou près duquel aucune opération de manutention n'est constatée par le personnel de surveillance, est considérée comme stationnement gênant et abusif au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate."	14/12/2020	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO



Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2020RP38625	Stationnement réservé cycles rue Etienne Rognon Lyon 7 (stationnement)	"Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 5 mètres rue Etienne Rognon(7), côté Sud, à l'Ouest de l'intersection avec la rue Professeur Zimmermann(7). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R. 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. "	04/01/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2020RP38626	Stationnement réservé cycles 2 rue Professeur Zimmermann Lyon 7 (stationnement)	"Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 5 mètres rue Professeur Zimmermann(7), côté Est, au sud de l'intersection avec la rue Etienne Rognon(7). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R. 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate."	04/01/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2020RP38627	Stationnement réservé cycles rue Etienne Rognon Lyon 7 (stationnement)	"Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 5 mètres rue Etienne Rognon(7), côté Sud, à 35 mètres à l'Est de l'intersection avec la rue Professeur Zimmermann(7). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R. 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate."	04/01/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2020RP38628	Stationnement réservé engins de déplacement personnel rue Etienne Rognon Lyon 7 (stationnement)	"Les engins de déplacement personnel ont un emplacement réservé sur 5 mètres rue Etienne Rognon(7), côté nord, à partir d'un point situé à 5 mètres à l'est de l'intersection avec la rue Professeur Zimmermann(7). L'arrêt ou le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents sera considéré comme abusif et gênant au sens des articles R. 417-10 et R. 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. "	04/01/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2020RP38539	Abrogation - Interdiction d'arrêt sur boulevard Marius Vivier-Merle Lyon 3 (stationnement)	L'arrêté 2009RP09174 du 29/04/2011, portant sur la mesure - Interdiction d'arrêt est abrogé.	04/01/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2020RP38543	Abrogation - Interdiction d'arrêt sur boulevard Marius Vivier-Merle Lyon 3 (stationnement)	L'arrêté 2009RP12234 du 29/04/2011, portant sur la mesure - Interdiction d'arrêt est abrogé.	04/01/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2020RP38570	Interdiction d'arrêt boulevard Marius Vivier-Merle Lyon 3 (stationnement)	"L'arrêt et le stationnement des véhicules sont interdits boulevard Marius Vivier-Merle(3) sur la Chaussée Est côté Est, à un point situé à 20 m au Nord de la rue Paul Bert(3), sur un emplacement de 21 m. Toutefois ces dispositions ne s'appliquent pas au service public Vélo'v de mise à disposition de vélos. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. "	14/12/2020	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2020RP38571	Interdiction d'arrêt boulevard Marius Vivier-Merle Lyon 3 (stationnement)	"L'arrêt et le stationnement des véhicules sont interdits boulevard Marius Vivier-Merle(3) sur la Chaussée Ouest côté Ouest, à un point situé à 20 m au Nord de la rue Paul Bert(3), sur un emplacement de 19 m. Toutefois ces dispositions ne s'appliquent pas au service public Vélo'v de mise à disposition de vélos. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. "	14/12/2020	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2020RP38572	Stationnement réservé boulevard Marius Vivier-Merle Lyon 3 (stationnement)	"Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 7 m boulevard Marius Vivier-Merle(3) sur la Chaussée Est côté Est, à un point situé à 40 m au Nord de la rue Paul Bert(3). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R. 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate."	04/01/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2020RP38573	Stationnement réservé boulevard Marius Vivier-Merle Lyon 3 (stationnement)	"Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 20 m boulevard Marius Vivier-Merle(3) sur la Chaussée Ouest côté Ouest, à un point situé à 40 m au Nord de la rue Paul Bert(3). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R. 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate."	14/12/2020	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO



Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2020RP38574	Stationnement réservé boulevard Marius Vivier-Merle Lyon 3 (stationnement)	"Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 22 m boulevard Marius Vivier-Merle(3) sur la Chaussée Ouest côté Ouest, à un point situé à 30 m au Sud de l'avenue Georges Pompidou(3). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R. 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate."	14/12/2020	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2020RP38575	Stationnement réservé boulevard Marius Vivier-Merle Lyon 3 (stationnement)	"Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 23 m boulevard Marius Vivier-Merle(3) sur la Chaussée Est côté Est, à un point situé à 30 m au Sud de l'avenue Georges Pompidou(3). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R. 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate."	14/12/2020	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2020RP38576	Stationnement réservé rue Paul Bert Lyon 3 (stationnement)	"Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 9 m rue Paul Bert(3) sur le Côté Nord, à un point situé à 15 m à l'Ouest du boulevard Marius Vivier Merle(3). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R. 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate."	14/12/2020	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2020RP38577	Abrogation - Stationnement réservé sur rue Paul Bert Lyon 3 (stationnement)	L'arrêté 2009RP12072 du 27/04/2011, portant sur la mesure - Stationnement réservé est abrogé.	04/01/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2020RP38578	Stationnement réservé PMR boulevard Marius Vivier-Merle Lyon 3 (stationnement)	"Les véhicules affichant la carte européenne de stationnement pour personnes handicapées ou la carte mobilité inclusion (CMI) ""stationnement"" ont deux emplacements accessibles réservés sur 6 m boulevard Marius Vivier-Merle(3) sur la Chaussée Est côté Est, partir d'un point situé à 15 m au Sud de la rue Paul Bert(3). L'arrêt ou le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R. 417-11 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R. 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate."	04/01/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2020RP38639	Interdiction d'arrêt face au N°36 avenue Rosa Parks Lyon 9 (stationnement)	"L'arrêt et le stationnement des tous les véhicules sont interdits en permanence face au N°36 de l'Avenue Rosa Parks(9), sur un emplacement de 25 mètres en direction de l'ouest. Toutefois ces dispositions ne s'appliquent pas aux véhicules électriques ainsi qu'aux véhicules hybrides rechargeables en cours de rechargement effectif. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate."	04/01/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2020RP38638	Interdiction d'arrêt place Abbé Larue Lyon 5 (stationnement)	"L'arrêt et le stationnement des tous les véhicules sont interdits en permanence place Abbé Larue(5), sur quatre emplacements de stationnement en talon situés côté sud de la chaussée sud du parking de la place Abbé Larue(5), à partir d'un point situé à 60 mètres à l'ouest du N° 5 place Abbé Larue, et sur un emplacement de 10 mètres vers le nord. Toutefois ces dispositions ne s'appliquent pas aux véhicules électriques ainsi qu'aux véhicules hybrides rechargeables en cours de rechargement effectif. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate."	04/01/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2020RP38553	Zone de rencontre rue de la Bombarde Lyon 5 (circulation)	"La zone dénommée Bombarde, composée de la rue de la Bombarde(5) constitue une zone de rencontre au sens de l'article R. 110-2 du code de la route. Tout stationnement d'un véhicule sur l'aire de rencontre, en dehors des emplacements aménagés à cet effet, est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route. Les règles de circulation définies à l'article R. 110-2 du code de la route y sont applicables à compter de la mise en place de la signalisation. Signalisation : Les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation verticale et horizontale adaptée (panneau B52 signale l'entrée de la zone de rencontre et le panneau B53 annonce la fin de la zone). L'ensemble de la zone est aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable pour une zone de rencontre."	24/12/2020	Fabien BAGNON Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2020RP38554	Zone de rencontre rue Benoist Mary Lyon 5 (circulation)	<p>"À partir du 03/12/2020, la zone dénommée Benoist Mary, composée de la rue Benoist Mary(5), d'un point situé à 10 mètres à l'ouest du n°68 jusqu'à la rue des 4 Colonnes (5), constitue une zone de rencontre au sens de l'article R. 110-2 du code de la route.</p> <p>Tout stationnement d'un véhicule sur l'aire de rencontre, en dehors des emplacements aménagés à cet effet, est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du Code de la route.</p> <p>Les règles de circulation définies à l'article R. 110-2 du Code de la route y sont applicables à compter de la mise en place de la signalisation.</p> <p>Signalisation : Les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation verticale et horizontale adaptée (panneau B52 signale l'entrée de la zone de rencontre et le panneau B53 annonce la fin de la zone). L'ensemble de la zone est aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable pour une zone de rencontre."</p>	24/12/2020	Fabien BAGNON Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2020RP38555	Abrogation - Zone 30 Lyon 5 (circulation)	L'arrêté 2009RP00079 du 27/04/2011, portant sur la mesure - Zone 30 est abrogé.	24/12/2020	Fabien BAGNON Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2020RP38556	Zone 30 Benoist Mary Lyon 5 (circulation)	<p>"La zone dénommée Benoist Mary, définie par la</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• rue Benoist Mary(5), entre un point situé à 10 mètres à l'Ouest du n°68 et l'Avenue Barthélémy Buyer (5),</li> <li>• rue Saint Fiacre(5),</li> <li>• rue des Pépinières(5),</li> <li>• rue Benoist Mary(5), entre la rue des 4 Colonnes (5), et la rue des Fossés de Trion (5),</li> </ul> <p>Constitue une Zone 30 au sens de l'article R. 110-2 du code de la route. Les règles de circulation définies à l'article R. 110-2 du Code de la route y sont applicables à compter de la mise en place de la signalisation. L'ensemble de la zone est aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable pour une zone 30."</p>	24/12/2020	Fabien BAGNON Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2020RP38580	Stop à l'intersection de la rue Béranger et du cours Vitton Lyon 6 (circulation)	A l'intersection de la rue Béranger(6) et du cours Vitton(6), les conducteurs circulant rue Béranger(6) dans le sens Sud / Nord sont tenus de marquer l'arrêt à la limite de la chaussée abordée puis de céder le passage aux autres véhicules.	24/12/2020	Fabien BAGNON Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2020RP38581	Abrogation - Cédez le passage sur cours Vitton et rue Béranger Lyon 6 (circulation)	L'arrêté 2009RP10941 du 26/04/2011, portant sur la mesure de Cédez le passage est abrogé.	24/12/2020	Fabien BAGNON Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
Le registre des arrêtés est consultable sur simple demande à la Ville de Lyon - Direction de la mobilité urbaine - 198, avenue Jean Jaurès - 69007- Les jours ouvrables de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.					
Tout recours contre lesdits arrêtés doit être formé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à compter de la date de parution du présent Bulletin municipal officiel (BMO) de la Ville de Lyon.					

**Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons** (Direction de la régulation urbaine - Service occupation temporaire de l'espace public)

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12367	Entreprise Cholton	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11" en fonction de l'avancée et des besoins du chantier la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue André Bollier</b>	sur 30 m de part et d'autre des n° 81/83  des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre des n° 81/83	A partir du mardi 12 janvier 2021 jusqu'au vendredi 22 janvier 2021
12368	Entreprise Léon Grosse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite  le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Casimir Perier</b>  <b>Quai Perrache</b>  <b>Rue Casimir Perier</b>	trottoir Sud, entre la rue Smith et le quai Perrache trottoir Ouest, sur 40 m au Sud de la rue Casimir Perier côté Sud, sur 60 m entre la rue Smith et le quai Perrache	A partir du jeudi 31 décembre 2020 jusqu'au jeudi 16 décembre 2021
12369	Entreprise Tecmobat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier en accord avec les dispositions de l'autorisation de voirie n° 6867/20	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Chevreul</b>	côté pair, sur 10 m au droit du n° 66	A partir du lundi 4 janvier 2021 jusqu'au mardi 19 janvier 2021
12370	Entreprise Constructel Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des piétons sera interdite la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Sala</b>	trottoir pair, entre le n° 4 et la rue du Plat entre le n° 4 et la rue du Plat côté pair, entre le n° 4 et la rue du Plat	A partir du lundi 4 janvier 2021 jusqu'au vendredi 29 janvier 2021
12371	Entreprise Moos	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Tilsitt</b>	sur 5 m au droit du n° 27	A partir du lundi 4 janvier 2021 jusqu'au jeudi 4 février 2021
12372	Entreprise Ferreol	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours Suchet</b>	côté pair, sur 5 m au droit du n° 12	A partir du mardi 5 janvier 2021 jusqu'au mardi 19 janvier 2021
12373	Entreprise Demolition Brique	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Stella</b>	côté pair, sur 10 m à l'Ouest du quai Jules Courmont	Le mardi 5 janvier 2021
12374	Entreprise Citinea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Salomon Reinach</b>	côté impair, sur 7,50 m au droit du n° 59	A partir du lundi 11 janvier 2021 jusqu'au mardi 26 janvier 2021

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12375	Entreprise Rhône Forez Paysages	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Passage des Alouettes</b>	côté impair, sur 20 m au droit du n° 23	Les lundi 4 janvier 2021 et mardi 5 janvier 2021, de 8h à 17h
12376	Entreprise Cff	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un container de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Jacques Monod</b>	côté impair, sur 8 m au droit du n° 9	A partir du lundi 4 janvier 2021 jusqu'au jeudi 4 février 2021
12377	Entreprise Spie Citynetworks	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'éclairage public pour le compte de la Ville de Lyon	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Moncey</b>		A partir du mardi 5 janvier 2021 jusqu'au vendredi 15 janvier 2021
				<b>Rue Voltaire</b>		
				<b>Rue Moncey</b>		
				<b>Rue Voltaire</b>		
12378	Entreprise Sovea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble au moyen d'un véhicule nacelle	la circulation des piétons sera gérée et balisée au droit du véhicule nacelle par du personnel de l'entreprise	<b>Rue Edith Piaf</b>	trottoir Ouest, sur 20 m au droit du n° 5	Le mercredi 6 janvier 2021, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 15 m de part et d'autre du n° 5	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 15 m de part et d'autre du n° 5	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12379	Entreprise Germain Henri	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Vendôme</b>	côté pair, sur 15 m en face du n° 171	A partir du lundi 4 janvier 2021 jusqu'au samedi 23 janvier 2021
12380	Entreprise Tecmobat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Claude Bernard</b>	côté impair, sur 10 m au droit du n° 7	A partir du lundi 11 janvier 2021 jusqu'au mardi 26 janvier 2021
12381	Entreprise Mediacco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage	<b>Rue des Docks</b>	trottoir Ouest, au droit du n° 51	Le lundi 11 janvier 2021, de 7h30 à 12h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 20 m au droit du n° 51	
12382	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de démontage d'une grue à tour au moyen d'un engin de levage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Pierre Bourdeix,</b>	trottoir Est, sur 50 m au Sud de la rue Abraham Bloch	Le jeudi 7 janvier 2021
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre le n° 14 et la rue Abraham Bloch	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12382	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de démontage d'une grue à tour au moyen d'un engin de levage	la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la bande cyclable à contre sens	<b>Rue Pierre Bourdeix</b>	sens Sud/Nord, entre le n° 14 et la rue Abraham Bloch	Le jeudi 7 janvier 2021
			la circulation des véhicules sera interdite		entre le n° 14 et la rue Abraham Bloch	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sens Sud/Nord, entre la rue Croix Barret et le n° 14	
				des deux côtés de la chaussée, entre la rue Abraham Bloch et le n° 8		
				<b>Rue Abraham Bloch</b>	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 8 et la rue Bourdeix	
12383	Entreprise Aceo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien de cuve fuel	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Domer</b>	côté impair sur 15 m entre le n°39 et le n°41	Les mercredi 6 janvier 2021 et jeudi 7 janvier 2021, de 7h30 à 17h
12384	Entreprise Signature	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de marquage au sol	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	<b>Rue Sylvain Simon-dan</b>	entre la rue Albert Falsan et le chemin de Montessuy	Les mardi 12 janvier 2021 et mercredi 13 janvier 2021, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Albert Falsan et le chemin de Montessuy	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12385	Entreprise Tevenot Petit	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne sous l'autorisation n° 6703/20	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Pasteur</b>	côté pair, au droit du n° 108	A partir du mardi 12 janvier 2021 jusqu'au jeudi 14 janvier 2021
12386	Entreprise Fonda-conseil	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un véhicule de chantier dans le cadre d'un sondage de terrains à l'intérieur d'une enceinte privée	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Pasteur</b>	côté impair, sur 20 m au droit du n° 5	A partir du mardi 12 janvier 2021 jusqu'au mercredi 20 janvier 2021
12387	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Basse Combalot</b>	côté pair, sur 6 m au droit du n° 14	A partir du mercredi 13 janvier 2021 jusqu'au samedi 13 février 2021
12388	Entreprise Sp Bati Renov	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue d'Ivry</b>	sur 5 m au droit de l'immeuble situé au n°6	A partir du mardi 5 janvier 2021 jusqu'au mardi 26 janvier 2021



Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12389	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau Enedis	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Salomon Reinach</b>	entre la rue du Capitaine Robert Cluzan et la rue Chalopin	A partir du mercredi 13 janvier 2021 jusqu'au vendredi 15 janvier 2021, de 7h30 à 16h30
				<b>Rue Sébastien Gryphe</b>	entre la rue Père Chevrier et la rue de la Thibaudière	
				<b>Rue Mazagran</b>	entre la rue Salomon Reinach et la rue Jangot	
			la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la bande cyclable à contre sens en fonction de l'avancée du chantier	<b>Rue Salomon Reinach</b>	sens Est/Ouest, entre la rue Sébastien Gryphe et la rue Mazagran	
					entre la rue du Capitaine Robert Cluzan et la rue Chalopin	
					<b>Rue Sébastien Gryphe</b>	
la circulation des véhicules sera interdite						
12390	Ville de Lyon - Police municipale	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre de fluidifier la circulation des piétons dans le cadre de la fête du jour de l'an	la circulation des véhicules sera interdite à la diligence des services de la Police	<b>Rue du Président Edouard Herriot</b>	(Lyon 1er)	A partir du jeudi 31 décembre 2020, 21h, jusqu'au vendredi 1 janvier 2021, 4h
				<b>Rue Gasparin</b>	(Lyon 2ème)	
				<b>Rue Emile Zola</b>	(Lyon 2ème)	
				<b>Place des Jacobins</b>	(Lyon 2ème)	
				<b>Rue Gentil</b>	dans sa partie comprise entre la rue de la Bourse et la rue du Président Edouard Herriot	
				<b>Rue de la République</b>	dans sa partie comprise entre la place des Cordeliers et la rue Joseph Serlin	
				<b>Rue du Président Edouard Herriot</b>	(Lyon 2ème)	
				<b>Les véhicules des services de Police, de Gendarmerie, des forces armées, des services d'incendie et de secours, les véhicules d'urgence d'Erdff, de Grdf</b>		
				les véhicules suivants seront autorisés à circuler dans les rues, définis dans l'article 1 du présent arrêté	<b>Les taxis et vtc</b>	
12390	Ville de Lyon - Police municipale	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre de fluidifier la circulation des piétons dans le cadre de la fête du jour de l'an	les véhicules suivants seront autorisés à circuler dans les rues, définis dans l'article 1 du présent arrêté	<b>Les riverains et non-résidents disposant d'un garage situé dans la zone</b>		A partir du jeudi 31 décembre 2020, 21h, jusqu'au vendredi 1 janvier 2021, 4h
				<b>Les véhicules de transport en commun</b>		
				<b>Les véhicules des Samu et Smur</b>		
12391	Entreprise Infini Revêtements	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier sur voie piétonne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place des Capucins</b>	Place des capucins, sur 5 m au droit de l'immeuble situé au n°2	A partir du mardi 5 janvier 2021 jusqu'au vendredi 5 février 2021

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12392	Entreprise Ad Baraban	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours d'Herbouville</b>	Cours d'Herbouville, sur 6 m au droit de l'immeuble situé au n°27 bis	A partir du mardi 5 janvier 2021 jusqu'au vendredi 5 février 2021
12393	Entreprise Nume-robis Rénovation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Crimée</b>	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n°9	A partir du lundi 4 janvier 2021 jusqu'au vendredi 8 janvier 2021, de 7h à 19h
12394	Entreprise Sasu Sofroni	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Delandine</b>	côté pair sur 10 m au droit du n°34	A partir du mercredi 13 janvier 2021 jusqu'au vendredi 15 janvier 2021
12395	Entreprise Lyon Coffres	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions avec un camion bras	la circulation des piétons sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Gasparin</b>	côté impair sur 20 m au droit du n°29	Le vendredi 15 janvier 2021, de 7h à 16h
12396	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la pose d'un container de chantier + wc chimique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Plat</b>	côté pair sur 6 m au droit du n°30	A partir du lundi 11 janvier 2021 jusqu'au jeudi 11 février 2021
12397	Entreprise Sasu Sofroni	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Delandine</b>	côté pair sur 10 m au droit du n°34	A partir du lundi 11 janvier 2021 jusqu'au jeudi 11 février 2021
12398	Entreprise Terideal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera interdite au droit du chantier mobile	<b>Avenue Lacassagne</b>	trottoir pair, entre le n° 160 et le n° 204	A partir du mercredi 30 décembre 2020 jusqu'au mercredi 30 décembre 2020, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre le n° 160 et le n° 204	A partir du mercredi 30 décembre 2020 jusqu'au mercredi 30 décembre 2020, de 9h à 16h
					côté pair, entre le n° 160 et le n° 204	A partir du mercredi 30 décembre 2020 jusqu'au mercredi 30 décembre 2020, de 7h à 17h
12399	Entreprise la Grande Pharmacie de la Guillotière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de tests Covid antigéniques	l'installation d'un barnum sera autorisée sur le trottoir, du lundi au samedi	<b>Cours Gambetta</b>	au droit du n°16	A partir du lundi 4 janvier 2021 jusqu'au dimanche 31 janvier 2021, de 8h45 à 19h15

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12400	Entreprise Terideal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera interdite au droit du chantier mobile	<b>Avenue Lacassagne</b>	trottoir pair, entre le n° 160 et le n° 204	A partir du lundi 18 janvier 2021 jusqu'au vendredi 29 janvier 2021, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre le n° 160 et le n° 204	A partir du lundi 18 janvier 2021 jusqu'au vendredi 29 janvier 2021, de 9h à 16h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté pair, entre le n° 160 et le n° 204	A partir du lundi 18 janvier 2021 jusqu'au vendredi 29 janvier 2021, de 7h à 17h
12401	Métropole de Lyon - Direction de l'assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le montage ou démontage d'un échafaudage	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue du Bourbonnais</b>	entre la rue Sergent Michel Berthet et la rue Jouffroy d'Abbon	A partir du lundi 4 janvier 2021 jusqu'au mercredi 6 janvier 2021, de 13h à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée entre la rue Sergent Michel Berthet et la rue Jouffroy d'Abbon	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché de la rue Sergent Michel Berthet	
			les véhicules circulant en sens inverse de la circulation initiale devront marquer l'arrêt de sécurité stop obligatoire			
12404	Ville de Lyon - Direction des espaces verts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux suite à chutes d'arbres	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de la Ville de Lyon - Direction des espaces verts	<b>Montée de l'Observance</b>	montée de l'Observance, trottoir Ouest, entre le n°30 et la rue du Bas de Loyasse	A partir du lundi 4 janvier 2021 jusqu'au vendredi 8 janvier 2021, de 7h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		entre le n° 80 et la rue du Bas de Loyasse	A partir du lundi 4 janvier 2021 jusqu'au vendredi 8 janvier 2021, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11"			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée entre le n° 80 et la rue du Bas de Loyasse	A partir du lundi 4 janvier 2021 jusqu'au vendredi 8 janvier 2021, de 7h à 16h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12405	Entreprise Ats	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité et d'un accès chantier (auto 6934/20)	la circulation des piétons sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Georges Gouy</b>	trottoir Ouest entre le n°10 et la face n°3 côté pair sur 15 m face à la rue Jules Vercherin	A partir du lundi 4 janvier 2021 jusqu'au vendredi 15 janvier 2021
<b>Registre de l'année 2020</b>						
L'original de chaque arrêté du Maire peut être consulté dans son intégralité au Service occupation temporaire de l'espace public - 11 rue Pizay - 69001 Lyon - Les jours ouvrables aux heures d'ouverture						
1	Entreprise Jmb Electricité	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de décorations lumineuses sur les filins de la Ville de Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite au droit des interventions suivant les besoins de l'entreprise et au fur et à mesure de l'avancement des travaux, l'usage d'un camion nacelle sera autorisé	<b>Rue de la Charité</b>		A partir du lundi 11 janvier 2021 jusqu'au vendredi 15 janvier 2021
2	Entreprise Ser-vimo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Tête d'Or</b>	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n°51	A partir du mercredi 20 janvier 2021 jusqu'au jeudi 21 janvier 2021, de 8h à 17h
3	Entreprise Mercier Manutention	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de levage avec une grue auxiliaire	la circulation dans les deux sens de circulation des véhicules motorisés, des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite, sauf riverains et véhicules de sécurité la circulation des piétons sera interdite la circulation des riverains s'effectuera à double sens le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Saint Georges</b>	de part et d'autre du n°78, entre la place François Bertras et la rue de la Quarantaine au droit de la zone de chantier un cheminement de déviation sera matérialisé par le demandeur de part et d'autre de la zone de chantier entre la place François Bertras et la rue de la Quarantaine entre les n°68 et 114	Le jeudi 7 janvier 2021, de 9h à 15h
4	Entreprise Htp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération d'enlèvement de Tags	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Bon Pasteur</b>	sur 10 m au droit du n°8 sur 10 m au droit du n°15	Les jeudi 7 janvier 2021 et vendredi 8 janvier 2021, de 7h à 17h
5	Entreprise Ser-pollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau Enedis	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Cardinal Gerlier</b>	entre les n°3 et 48 des deux côtés de la chaussée entre les n°3 et 48	A partir du mercredi 6 janvier 2021 jusqu'au vendredi 15 janvier 2021
6	Entreprise Renov Habitat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Bodin</b>	sur 10 m au droit du n°12	A partir du mercredi 6 janvier 2021 jusqu'au samedi 6 février 2021

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7	Entreprise Champagne Façades	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base-vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue du Point du Jour</b>	sur 10 m au droit du n°59	A partir du mercredi 6 janvier 2021 jusqu'au samedi 30 janvier 2021
8	Entreprise Sbcm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Barrême</b>	côté impair (Nord) sur 12 m à l'Ouest de la rue Boileau	A partir du jeudi 7 janvier 2021 jusqu'au jeudi 14 janvier 2021
9	Entreprise Vanex Propreté	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Chazière</b>	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n°32 bis	A partir du vendredi 8 janvier 2021 jusqu'au lundi 11 janvier 2021, de 7h à 19h
10	Entreprise Pierres Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée	<b>Montée Saint Barthélémy</b>	sur 12 m, au droit des n° 15 et 15 bis	A partir du mercredi 6 janvier 2021 jusqu'au samedi 30 janvier 2021
			l'accès, la circulation des véhicules de plus de 3T5 du demandeur seront autorisés			A partir du mercredi 6 janvier 2021 jusqu'au samedi 30 janvier 2021, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit des n° 15 et 15 bis	A partir du mercredi 6 janvier 2021 jusqu'au samedi 30 janvier 2021
11	Entreprise Solyper	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	<b>Cours Lafayette</b>	trottoir impair (Nord) au droit de l'immeuble situé au n°91	Le lundi 11 janvier 2021, de 8h à 17h
12	Entreprise Valone Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Bossuet</b>	sur 12 m au droit de l'immeuble situé au n°128	A partir du jeudi 7 janvier 2021 jusqu'au vendredi 12 février 2021
13	Entreprise Germain Henri	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Bugeaud</b>	sur 12 m au droit de l'immeuble situé au n°114	A partir du mercredi 13 janvier 2021 jusqu'au samedi 13 mars 2021
14	Entreprise Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue d'Inkermann</b>	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n°92 bis	Le jeudi 7 janvier 2021
15	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau Enedis	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Neuve de Monplaisir</b>	des deux côtés de la chaussée sur 30 m au droit du n°15	A partir du mercredi 6 janvier 2021 jusqu'au vendredi 15 janvier 2021, de 7h30 à 16h30

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
16	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau Enedis	la circulation des piétons sera interdite (la circulation des piétons s'effectuera sur le trottoir Sud)	<b>Rue Longefer</b>	trottoir Nord au droit du n°33	A partir du mercredi 6 janvier 2021 jusqu'au vendredi 15 janvier 2021, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée sur 30 m au droit du n°33	
17	Entreprise la Société Loca Skis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la vente de skis et de matériel d'occasion	des installations seront autorisées	<b>Rue du Colombier</b>	côté Ouest, sur les 4 premiers emplacements situés au Nord de l'avenue Berthelot	A partir du vendredi 15 janvier 2021, 7h, jusqu'au dimanche 17 janvier 2021, 20h
						A partir du vendredi 8 janvier 2021, 7h, jusqu'au dimanche 10 janvier 2021, 20h
17	Entreprise la Société Loca Skis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la vente de skis et de matériel d'occasion	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Colombier</b>	côté Ouest, sur les 4 premiers emplacements situés au Nord de l'avenue Berthelot	A partir du vendredi 8 janvier 2021, 6h, jusqu'au dimanche 10 janvier 2021, 20h
						A partir du vendredi 22 janvier 2021, 7h, jusqu'au dimanche 24 janvier 2021, 20h
						A partir du vendredi 22 janvier 2021, 6h, jusqu'au dimanche 24 janvier 2021, 20h
17	Entreprise la Société Loca Skis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la vente de skis et de matériel d'occasion	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Colombier</b>	côté Ouest, sur les 4 premiers emplacements situés au Nord de l'avenue Berthelot	A partir du vendredi 15 janvier 2021, 6h, jusqu'au dimanche 17 janvier 2021, 20h
						A partir du vendredi 22 janvier 2021, 7h, jusqu'au dimanche 24 janvier 2021, 20h
						A partir du vendredi 22 janvier 2021, 6h, jusqu'au dimanche 24 janvier 2021, 20h
18	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un accès de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Maryse Bastié</b>	côté impair, entre le n° 49 et le n° 47 bis	Le mardi 19 janvier 2021



Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
19	Entreprise J2p Concept	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de rénovation d'un bâtiment	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue André Philip</b>	trottoir Ouest, sur 50 m au Sud des n° 350/348	A partir du lundi 4 janvier 2021 jusqu'au lundi 1 février 2021
			la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la bande cyclable		entre le n° 353 et les n° 350/348	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
20	Entreprise Slpib	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Bugeaud</b>	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n°70	A partir du lundi 11 janvier 2021 jusqu'au mardi 12 janvier 2021, de 7h à 19h
21	Entreprise Certa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place Ollier</b>	sur 10 m au droit du n°3	A partir du mercredi 6 janvier 2021 jusqu'au dimanche 24 janvier 2021
22	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Casimir Perier</b>	sur 15 m, au droit du n° 15	A partir du lundi 11 janvier 2021 jusqu'au vendredi 29 janvier 2021
23	Entreprise Aceo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de dégazage de cuve fuel et dépose	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	<b>Rue Président Carnot</b>	sur 15 m, au droit du n° 3	A partir du lundi 11 janvier 2021 jusqu'au mardi 12 janvier 2021, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur chaussée			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 15 m au droit du n° 4	Les lundi 11 janvier 2021 et mardi 12 janvier 2021, de 7h30 à 16h
24	Entreprise Ulmann	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Bugeaud</b>	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n°120	Le lundi 11 janvier 2021, de 7h à 18h
25	Entreprise Hera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue d'Arménie</b>	côté impair, sur n° 21 au droit du n° 21	A partir du mercredi 27 janvier 2021 jusqu'au jeudi 4 février 2021
26	Entreprise Atelier Caroline Snyers	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de vitrage à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue de la République</b>	sur 15 m, au droit de la façade située au n° 83	A partir du lundi 11 janvier 2021 jusqu'au mercredi 13 janvier 2021, de 7h30 à 18h
			l'accès et le stationnement seront autorisés			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
27	Entreprise Bonnefond Environnement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Philibert Roussy</b>	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n°19	Le lundi 11 janvier 2021
28	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de container de chantier, roulotte et WC chimique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue d'Amboise</b>	côté impair, sur 10 m au droit du n° 7	A partir du vendredi 22 janvier 2021 jusqu'au lundi 22 février 2021
29	Entreprise Antemys	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Barodet</b>	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n°22	A partir du jeudi 7 janvier 2021 jusqu'au vendredi 8 janvier 2021, de 8h à 18h
30	Entreprise Boulanger	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Champier</b>	sur l'aire de livraison	Le mardi 12 janvier 2021
31	Entreprise Servimo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Saint Maximin</b>	sur 15 m, au droit du n° 3	Le lundi 18 janvier 2021
32	Entreprise Oblis Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Vaubecour</b>	sur 5 m, au droit du n° 39	A partir du jeudi 4 février 2021 jusqu'au samedi 3 avril 2021

#### Registre de l'année 2021

L'original de chaque arrêté du Maire peut être consulté dans son intégralité au Service occupation temporaire de l'espace public - 11 rue Pizay - 69001 Lyon - Les jours ouvrables aux heures d'ouverture

#### Délégation générale aux ressources humaines (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Longo	Sylvain	Brigadier chef principal	Titulaire	2/1/2021	Police municipale	Intégration suite à détachement
Dahmani	Ynès	Adjoint administratif	Contractuel	12/1/2020	Mairie du 4ème arrondissement	Recrutement non titulaire complément temps partiel
Gagneux	Elsa	Rédacteur	Contractuel	1/12/2021	Secrétariat général - Direction générale à l'urbanisme, à l'immobilier et aux travaux	Recrutement non titulaire complément temps partiel
Gérard	Théa	Infirmier	Contractuel	1/12/2020	Education	Recrutement non titulaire complément temps partiel
Casiez	Gaëtan	Brigadier chef principal	Titulaire	1/1/2021	Police municipale	Recrutement par détachement
Fhima	Jérôme	Brigadier chef principal	Titulaire	1/1/2021	Police municipale	Recrutement par détachement
Perez	Jean-François	Ingénieur	Titulaire	14/01/2021	Sécurité prévention	Recrutement par mutation
Chauvet	Camille	Adjoint technique	Titulaire	1/1/2021	Direction des affaires culturelles	Recrutement par voie de détachement
Abderrahmane	Isma	Adjoint administratif	Contractuel	11/3/2020	Mairie du 2ème arrondissement	Recrutement remplaçant

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Amichi	Madjid	Adjoint technique	Contractuel	12/3/2020	Sports	Recrutement remplaçant
Amichi	Madjid	Adjoint technique	Contractuel	12/3/2020	Sports	Recrutement remplaçant
Angelotti	Nicolas	Adjoint administratif	Contractuel	12/1/2020	Mairie du 1er arrondissement	Recrutement remplaçant
Antunes	Clara	Adjoint administratif	Contractuel	15/12/2020	Mairie du 3ème arrondissement	Recrutement remplaçant
Barral	Nathalie	Adjoint administratif	Contractuel	11/1/2020	Police municipale	Recrutement remplaçant
Benhama	Kenza	Adjoint administratif	Contractuel	12/1/2020	Mairie du 8ème arrondissement	Recrutement remplaçant
Boucherih	Fatma	Adjoint technique	Contractuel	12/1/2020	Enfance	Recrutement remplaçant
Deme	Khady	Adjoint technique	Contractuel	12/1/2020	Enfance	Recrutement remplaçant
Desmargez	Hubert	Adjoint technique	Contractuel	3/1/2020	Sports	Recrutement remplaçant
Fernandez vincente	Irina	Adjoint administratif	Contractuel	12/8/2020	Mairie du 1er arrondissement	Recrutement remplaçant
Hamzaoui	Fawzia	Adjoint technique	Contractuel	12/1/2020	Enfance	Recrutement remplaçant
Janacek	Aleksia	Adjoint technique	Contractuel	12/1/2020	Enfance	Recrutement remplaçant
Kasmi voguet	Quentin	Adjoint administratif	Contractuel	12/6/2020	Mairie du 1er arrondissement	Recrutement remplaçant
Kosso llecko Tsakakele	Arlette	Adjoint technique	Contractuel	12/1/2020	Enfance	Recrutement remplaçant
Lathuiliere	Céline	Adjoint administratif	Contractuel	26/11/2020	Mairie du 1er arrondissement	Recrutement remplaçant
Lathuiliere	Céline	Adjoint administratif	Contractuel	12/10/2020	Mairie du 1er arrondissement	Recrutement remplaçant
Maiga	Alassane	Adjoint technique	Contractuel	12/1/2020	Sports	Recrutement remplaçant
Nekaz	Aicha	Adjoint administratif	Contractuel	12/1/2020	Cimetière	Recrutement remplaçant
Perez	Océane	Adjoint administratif	Contractuel	12/1/2020	Mairie du 3ème arrondissement	Recrutement remplaçant
Bousquet	Marc	Adjoint administratif	Contractuel	11/16/2020	Mairie du 4ème arrondissement	Recrutement remplaçant agent en disponibilité
Bousquet	Marc	Adjoint administratif	Contractuel	12/17/2020	Mairie du 4ème arrondissement	Recrutement remplaçant agent en disponibilité
Harau	Bertrand Guillaume	Adjoint administratif	Contractuel	1/12/2020	Mairie du 3ème arrondissement	Recrutement remplaçant agent en disponibilité
Beschemin	Cathy	Adjoint technique	Contractuel	1/1/2021	Enfance	Remplacement
Guareschi	Olivia	Auxiliaire de puériculture	Contractuel	1/1/2021	Enfance	Remplacement
Konan	Okou Léontine	Adjoint technique	Contractuel	1/1/2021	Enfance	Remplacement
Nkouikani Massengo	Ginette	Adjoint technique	Contractuel	1/1/2021	Enfance	Remplacement
Villard	Valérie	Cadre infirmier	Contractuel	1/1/2021	Enfance	Remplacement

---

**Centre communal d'action sociale** (Gestion administrative des personnels)

---

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Silvestri	Regine	Adjoint administratif	Titulaire	1/8/2020	CCAS	Mise à disposition
Girard	Lionel	Technicien principal de 1ère classe	Titulaire	1/12/2020	CCAS	Recrutement par mutation

# INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

## Direction de la commande publique - Avis

Les avis d'appel public à la concurrence sont disponibles sur le site internet de la Ville de Lyon à l'adresse suivante : [www.marchespublics.lyon.fr](http://www.marchespublics.lyon.fr)

## Déclarations préalables déposées à la Ville de Lyon - Direction de l'aménagement urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 21 au 25 décembre 2020

DP 069 382 20 02341 déposée le 21 décembre 2020 - Projet : Changement de menuiseries et modification de façade - Terrain : 8 rue Auguste Comte Lyon 2ème Superficie du terrain : 493 m<sup>2</sup> - Demandeur : SCI 8 Comte 17 rue Hector Berlioz 01100 Oyonnax - Mandataire : M. et Mme Millet Gérard et Muriel

DP 069 381 20 02344 déposée le 21 décembre 2020 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 3 place Meissonnier Lyon 1er Superficie du terrain : 449 m<sup>2</sup> - Demandeur : Toitures Barski 2 Boulevard Jean Monnet ZI du Moulin 69490 Vindry sur Turdine - Mandataire : M. Barski Frédéric

DP 069 383 20 02345 déposée le 21 décembre 2020 - Projet : Modification de façade - Terrain : 14 quai Augagneur Lyon 3ème Superficie du terrain : 283 m<sup>2</sup> - Demandeur : BPAURA SA COOP 4 boulevard Eugène Deruelle 69003 Lyon - Mandataire : M. Blanc Michel

DP 069 387 20 02346 déposée le 21 décembre 2020 - Projet : Installation de panneaux photovoltaïques - Terrain : 18 rue Pierre Semard Lyon 7ème Superficie du terrain : 485 m<sup>2</sup> - Demandeur : Rhône Solaire Pro 223 rue Claude Monet 69150 Decines-Charpieu - Mandataire : M. Malerba Laurent

DP 069 381 20 02347 déposée le 21 décembre 2020 - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 2 rue de Thou Lyon 1er Superficie du terrain : 123 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Bardet Amélie 14 rue du Vieux Billard 1205 Geneve - Suisse

DP 069 385 20 02348 déposée le 21 décembre 2020 - Projet : Construction d'une piscine - Terrain : 40 rue Chazay Lyon 5ème Superficie du terrain : 941 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Senegas Guilhem 40 rue Chazay 69005 Lyon

DP 069 383 20 02349 déposée le 21 décembre 2020 - Projet : Modification de façade - Terrain : 45 rue Professeur Rochaix Lyon 3ème Superficie du terrain : 403 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Rivoire Jean-Paul 45 rue Professeur Rochaix 69003 Lyon

DP 069 384 20 02350 déposée le 21 décembre 2020 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 12 rue Célu Lyon 4ème Superficie du terrain : 432 m<sup>2</sup> - Demandeur : Cabinet D.P.S 65 rue Hénon 69004 Lyon - Mandataire : M. Fassollette Laurent

DP 069 384 20 02351 déposée le 21 décembre 2020 - Projet : Modification de menuiseries - Terrain : 32 rue Jérôme Dulaar Lyon 4ème Superficie du terrain : 288 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Richet Caroline 32 rue Jérôme Dulaar 69004 Lyon

DP 069 384 20 02352 déposée le 21 décembre 2020 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 32 rue Jérôme Dulaar Lyon 4ème Superficie du terrain : 288 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Richet Caroline 32 rue Jérôme Dulaar 69004 Lyon

DP 069 381 20 02353 déposée le 21 décembre 2020 - Projet : Modification de façade - Terrain : 27 rue de la Martinière Lyon 1er Superficie du terrain : 298 m<sup>2</sup> - Demandeur : LMR 27 rue de la Martinière 69001 Lyon - Mandataire : M. Roberi Claude

DP 069 386 20 02354 déposée le 21 décembre 2020 - Projet : Construction d'un local vélos - Terrain : 154 avenue Thiers Lyon 6ème Superficie du terrain : 1640 m<sup>2</sup> - Demandeur : EDF 1 rue Henriette Galle Grimm 54000 Nancy - Mandataire : Mme Cuenca Aurore

DP 069 383 20 02355 déposée le 21 décembre 2020 - Projet : Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 5 m<sup>2</sup> - Terrain : 27 cours Docteur Long Lyon 3ème Superficie du terrain : 301 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Briday Frédéric 27 cours Docteur Long 69003 Lyon

DP 069 389 20 02356 déposée le 22 décembre 2020 - Projet : Modification de façade - Terrain : 36 rue du 24 mars 1852 Lyon 9ème Superficie du terrain : 1243 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Ordrenneau Clément 36 rue du 24 mars 1852 69009 Lyon

DP 069 381 20 02357 déposée le 22 décembre 2020 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 1 rue Bodin Lyon 1er Superficie du terrain : 498 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sarl Certa Toiture 409 petit chemin de Bordelan 69400 Villefranche-sur-Saône - Mandataire : Mme Gonin Laurianne

DP 069 388 20 02358 déposée le 22 décembre 2020 - Projet : Modification de façade - Terrain : 147 route de Vienne Lyon 8ème Superficie du terrain : 178 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Thimonier Anna 147 route de Vienne 69008 Lyon

DP 069 381 20 02359 déposée le 22 décembre 2020 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 8 rue de Flesselles Lyon 1er Superficie du terrain : 353 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Sebastien Loïc 22 rue Victorien Sardou 69007 Lyon

DP 069 386 20 02360 déposée le 22 décembre 2020 - Projet : Changement de destination d'un logement en restaurant - Terrain : 22 rue Professeur Weill Lyon 6ème Superficie du terrain : 70 m<sup>2</sup> - Demandeur : l'Artchimiste 9 rue Fulgencio Gimenez Bat A 69120 Vaulx-En-Velin - Mandataire : M. Desvallees Gabriel

DP 069 381 20 02361 déposée le 22 décembre 2020 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 12 rue de Flesselles Lyon 1er Superficie du terrain : 468 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Bertuzzi Gaël 12 rue de Flesselles 69001 Lyon

DP 069 386 20 02363 déposée le 22 décembre 2020 - Projet : Modification de façade - Terrain : 146 rue Vendôme Lyon 6ème Superficie du terrain : 271 m<sup>2</sup> - Demandeur : 6ème Sens Retail 30 quai Claude Bernard 69007 Lyon - Mandataire : Mme Caudard Anne

DP 069 386 20 02364 déposée le 22 décembre 2020 - Projet : Modification de façade - Terrain : 11 boulevard des Brotteaux Lyon 6ème Superficie du terrain : 376 m<sup>2</sup> - Demandeur : Auchan Hypermarche 10 chemin Petit 69300 Caluire-et-Cuire - Mandataire : M. Ransquin Yanick

DP 069 386 20 02365 déposée le 22 décembre 2020 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 15 rue Notre Dame Lyon 6ème Superficie du terrain : 233 m<sup>2</sup> - Demandeur : Societe Europeenne d'investissements Immobiliers 45 cours Docteur Long 69003 Lyon - Mandataire : M. Tordjeman Philippe

DP 069 389 20 02366 déposée le 22 décembre 2020 - Projet : Construction d'une aire de sports - Terrain : - Terrain de Porcher rue Charles Porcher Lyon 9ème Superficie du terrain : 5233 m<sup>2</sup> - Demandeur : Ville de Lyon Direction Des Sports 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. le Maire

DP 069 387 20 02367 déposée le 23 décembre 2020 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 60 cours Gambetta Lyon 7ème Superficie du terrain : 356 m<sup>2</sup> - Demandeur : Couleurs et Façades 24 avenue Joannès Masset 69009 Lyon - Mandataire : M. Petiot Frédéric

DP 069 388 20 02368 déposée le 23 décembre 2020 - Projet : Construction d'une piscine - Terrain : 143 rue Bataille Lyon 8ème Superficie du terrain : 432 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Benit David 143 rue Bataille 69008 Lyon

DP 069 381 20 02369 déposée le 23 décembre 2020 - Projet : Création d'une mezzanine - Surface créée : 19 m<sup>2</sup> - Terrain : 32 rue Burdeau Lyon 1er Superficie du terrain : 436 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Sehim Joan 32 rue Burdeau 69001 Lyon

DP 069 387 20 02370 déposée le 23 décembre 2020 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 164 grande rue de la Guillotière Lyon 7ème Superficie du terrain : 407 m<sup>2</sup> - Demandeur : TF Holding 26 rue Lino Ventura 63118 Cebazat - Mandataire : M. Ferrand Thierry

DP 069 386 20 02371 déposée le 23 décembre 2020 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 9 rue Bugeaud Lyon 6ème Superficie du terrain : 636 m<sup>2</sup> - Demandeur : Régie Franchet et Cie 2 place Bellecour 69002 Lyon - Mandataire : Mme Laigroz Catherine

DP 069 384 20 02372 déposée le 23 décembre 2020 - Projet : Rénovation de façade - Terrain : 6 rue Jacquard Lyon 4ème Superficie du

terrain : 208 m<sup>2</sup> - Demandeur : Lapierre Peintre Platrier 8 rue Perrod 69004 Lyon - Mandataire : M. Lapierre Sébastien

DP 069 385 20 02373 déposée le 23 décembre 2020 - Projet : Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 7 m<sup>2</sup> - Terrain : 11 rue Jean-Louis Vincent Lyon 5ème Superficie du terrain : 633 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Franc Delphine 63 boulevard des Provinces 69110 Sainte-Foy Lès Lyon

DP 069 385 20 02374 déposée le 23 décembre 2020 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 25 quai de Bondy Lyon 5ème Superficie du terrain : 341 m<sup>2</sup> - Demandeur : Plenetude Sarl 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Chardon Guillaume

DP 069 385 20 02375 déposée le 23 décembre 2020 - Projet : Changement de destination d'une cave en logement - Terrain : 8 rue Jean-Louis Vincent Lyon 5ème Superficie du terrain : 329 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Renchy Jérémy 8 rue Jean-Louis Vincent 69005 Lyon

DP 069 382 20 02376 déposée le 23 décembre 2020 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 35 rue Sainte-Hélène Lyon 2ème Superficie du terrain : 629 m<sup>2</sup> - Demandeur : SLPIB 83 rue Paul Teste 69120 Vaulx-en-Velin - Mandataire : M. Faty Luc

DP 069 384 20 02377 déposée le 23 décembre 2020 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 17 rue du Mail Lyon 4ème Superficie du terrain : 229 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Barrut Louise 17 rue du Mail 69004 Lyon

DP 069 387 20 02378 déposée le 23 décembre 2020 - Projet : Modification de façade - Terrain : 13 route de Vienne Lyon 7ème Superficie du terrain : 1554 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Schmitt Alexandre 13 route de Vienne 69007 Lyon

DP 069 384 20 02379 déposée le 23 décembre 2020 - Projet : Modification de terrasse - Terrain : 151 boulevard de la Croix-Rousse Lyon 4ème Superficie du terrain : 166 m<sup>2</sup> - Demandeur : Les Gastronomistes 151 boulevard de la Croix-Rousse 69004 Lyon - Mandataire : M. Geliot Julien

DP 069 385 20 02380 déposée le 23 décembre 2020 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 76 rue Pierre Valdo Lyon 5ème Superficie du terrain : 2588 m<sup>2</sup> - Demandeur : Société Gestion du Point du Jour 72 74 avenue de la République 69160 Tassin-la-Demi-Lune - Mandataire : M. François Nicolas

DP 069 386 20 02381 déposée le 23 décembre 2020 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 74 rue Garibaldi Lyon 6ème Superficie du terrain : 228 m<sup>2</sup> - Demandeur : Cabinet Bruno E.U.R.L 65 rue Paul Cazeneuve 69008 Lyon - Mandataire : M. Bruno Jean-François

DP 069 389 20 02382 déposée le 23 décembre 2020 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 16 quai Jaÿr Lyon 9ème Superficie du terrain : 576 m<sup>2</sup> - Demandeur : Cabinet Bruno E.U.R.L 65 rue Paul Cazeneuve 69008 Lyon - Mandataire : M. Bruno Jean-François

DP 069 386 20 02383 déposée le 23 décembre 2020 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 55 rue Garibaldi Lyon 6ème Superficie du terrain : 186 m<sup>2</sup> - Demandeur : Cabinet Bruno E.U.R.L 65 rue Paul Cazeneuve 69008 Lyon - Mandataire : M. Bruno Jean-François

DP 069 381 20 02384 déposée le 23 décembre 2020 - Projet : Modification de façade et création d'une mezzanine - Surface créée : 25 m<sup>2</sup> - Terrain : 36 boulevard de la Croix-Rousse Lyon 1er Superficie du terrain : 207 m<sup>2</sup> - Demandeur : SCI ECNS 36 boulevard de la Croix-Rousse 69001 Lyon - Mandataire : M. Debouzin Rachid

DP 069 386 20 02385 déposée le 24 décembre 2020 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 56 rue Duquesne Lyon 6ème Superficie du terrain : 397 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Morillon Thomas 56 rue Duquesne 69006 Lyon

DP 069 382 20 02386 déposée le 24 décembre 2020 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 63 rue de la République Lyon 2ème Superficie du terrain : 833 m<sup>2</sup> - Demandeur : SCI Lyon 2 C/O Crédit Agricole Immobilier Services 26 avenue René Cassin - CS20423 69338 Lyon Cedex 09 - Mandataire : M. Mader Hervé

DP 069 382 20 02387 déposée le 24 décembre 2020 - Projet : Modification de façade - Terrain : 10 cours de Verdun Rambaud Lyon 2ème Superficie du terrain : 1895 m<sup>2</sup> - Demandeur : SNCF 116 cours Lafayette-Tour Incity CS 13511 69489 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Henon Sébastien

DP 069 385 20 02388 déposée le 24 décembre 2020 - Projet : Abattage d'un arbre (un marronnier) - Terrain : 146 rue Commandant Charcot Lyon 5ème Superficie du terrain : 5067 m<sup>2</sup> - Demandeur : SDC 146 rue Commandant Charcot - Syndicat de copropriétaires 146 rue Commandant Charcot 69005 Lyon - Mandataire : M. Galyo Frédéric

DP 069 385 20 02389 déposée le 24 décembre 2020 - Projet : Division parcellaire - Terrain : 2 impasse des Mûres Lyon 5ème Superficie du terrain : 979 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Verzier Sébastien 55 rue François Genin 69005 Lyon

DP 069 389 20 02390 déposée le 24 décembre 2020 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 52 quai Pierre Scize Lyon 9ème Superficie du terrain : 438 m<sup>2</sup> - Demandeur : Wigos Esprit Saône 1 rue Gabriel Péri 31000 Toulouse - Mandataire : M. Roucher Gilles

DP 069 382 20 02391 déposée le 24 décembre 2020 - Projet : Modification de façade - Terrain : 1 rue des 4 Chapeaux Lyon 2ème Superficie du terrain : 397 m<sup>2</sup> - Demandeur : School Rag 205 route de Millau 81000 Albi - Mandataire : M. Bouloux Philippe

DP 069 382 20 02392 déposée le 24 décembre 2020 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 53 rue de la Charité Lyon 2ème Superficie du terrain : 387 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Poisson Guy 53 rue de la Charité 69002 Lyon

DP 069 389 20 02393 déposée le 24 décembre 2020 - Projet : Modification de façade - Terrain : 2 quai du Commerce Lyon 9ème Superficie du terrain : 3187 m<sup>2</sup> - Demandeur : Nerco 129 chemin du Moulin Carron 69132 Ecully Cedex - Mandataire : M. Gho Jean

DP 069 387 20 02394 déposée le 24 décembre 2020 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 9 rue Marc Bloch Lyon 7ème Superficie du terrain : 1897 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Duval Thomas 9 rue Marc Bloch 69007 Lyon

---

## Permis de construire déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'aménagement urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 21 au 25 décembre 2020

---

PC 069 389 15 00237 M01 déposé le 22 décembre 2020 Modificatif - Projet : Construction d'une maison individuelle - Surface créée : 114 m<sup>2</sup> - Terrain : 551 chemin des Charbottes Lotissement "Les Jardins de Saint-Cyr" - Lot 9 Lyon 9ème Superficie du terrain : 475 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Maria-Sube Cédric 16 rue Lavoisier 69003 Lyon

PC 069 388 17 00190 M01 déposé le 23 décembre 2020 Modificatif - Projet : Réhabilitation d'une résidence de 207 logements et création de 233 aires de stationnement. Démolitions partielles, modifications et réfection de façades, création de locaux d'ordures ménagères, installation de clôtures, et modification du plan paysager de la parcelle. - Surface créée : 1052 m<sup>2</sup> - Terrain : 4-6 rue de Champagneux Lyon 8ème Superficie du terrain : 18656 m<sup>2</sup> - Demandeur : Alliad Habitat 173 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon - Mandataire : M. Tillet Patrice - Auteur : Archigroup 50 allée des Cyprès 69579 Limonest Cedex

PC 069 387 17 00201 M04 déposé le 21 décembre 2020 Modificatif - Projet : Démolition d'un bâtiment, construction d'un immeuble de 43 logements, d'un local commercial et création de 42 aires de stationnement - Surface créée : 3372 m<sup>2</sup> - Terrain : 156-162 Grande rue de la Guillotière Lyon 7ème Superficie du terrain : 1551 m<sup>2</sup> - Demandeur : SCI Utei Tourville Guillotière 62 rue de Bonnel 69446 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Mougenot Vincent - Auteur : Okho Architectures 2 rue Claude Farrère 69003 Lyon

PC 069 383 17 00279 M01 déposé le 22 décembre 2020 Modificatif - Projet : Rénovation d'un bâtiment de bureaux, modification de façades et changement de destination d'un immeuble de bureaux en local commercial et 3 logements, surélévation d'un bâtiment artisanal sur cour avec création de 4 aires de stationnement - Surface créée : 427 m<sup>2</sup> - Terrain : 41 cours de la Liberté Lyon 3ème Superficie du terrain : 1096 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sunflower Foncière 2 rue Antoine de Saint-Exupéry 69002 Lyon - Mandataire : M. Naour Erwoan - Auteurs : By Boucharlat 41 rue de la République 69226 Lyon Cedex 02 Cité Internationale 62 quai Charles de Gaulle 69006 Lyon

PC 069 388 17 00366 M02 déposé le 23 décembre 2020 Modificatif - Projet : Construction d'un ensemble immobilier de 41 logements et création de 44 aires de stationnement - Surface créée : 2496 m<sup>2</sup> - Terrain : 66 rue Paul Cazeneuve Lyon 8ème Superficie du terrain : 1190 m<sup>2</sup> - Demandeur : SNC l'Argentik A Lyon 8 15 rue des Cuirassiers 69003 Lyon - Mandataire : M. Berthier Guillaume - Auteur : Unanime Architectes 3 rue Jangot 69007 Lyon

PC 069 389 19 00087 T01 déposé le 22 décembre 2020 Transfert - Projet : Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 32 m<sup>2</sup> - Terrain : 4 quai Paul Sédallian Lyon 9ème Superficie du terrain : 769 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Kleinhans Alexandre 4 quai Paul Sédallian 69009 Lyon - Auteur : Mme Wiatr Miriam 38 route de Paris 69160 Tassin-La-Demi-Lune

PC 069 385 20 00209 T01 déposé le 24 décembre 2020 Transfert - Projet : Extension et réhabilitation d'une maison individuelle, construction d'une piscine - Surface créée : 59 m<sup>2</sup> - Terrain : 3 rue Henriette Lyon 5ème Superficie du terrain : 460 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Larderet Luc 31



rue Soeur Bouvier 69005 Lyon - Auteur : M. Majerus Michel 1 quai de Serbie 69006 Lyon

PC 069 389 20 00360 déposé le 21 décembre 2020 - Projet : Changement de destination d'un garage en bureaux et logement, changement de toiture et de menuiseries, aménagement d'une cour - Surface créée : 19 m<sup>2</sup> - Terrain : 33 rue de Bourgogne Lyon 9ème Superficie du terrain : 743 m<sup>2</sup> - Demandeur : Immo M+A 32 bis quai Arloing - Mandataire : M. Monet Julien - Auteur : Atelier Architecture Confluent 76 -78 cours Charlemagne 69002 Lyon

PC 069 383 20 00361 déposé le 21 décembre 2020 - Projet : Construction d'une maison individuelle et d'une piscine - Surface créée : 132 m<sup>2</sup> - Terrain : 90 rue Ferdinand Buisson Lyon 3ème Superficie du terrain : 427 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Amsellem Benjamin 20 ter rue Guilloud 69003 Lyon - Auteur : B2M Architecture 26 rue du 4 août 1789 69100 Villeurbanne

PC 069 383 20 00362 déposé le 21 décembre 2020 - Projet : Extension et surélévation d'une maison individuelle - Surface créée : 67 m<sup>2</sup> - Terrain : 90 rue Ferdinand Buisson Lyon 3ème Superficie du terrain : 427 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Amsellem Benjamin 20 ter rue Guilloud 69003 Lyon - Auteur : B2M Architecture 26 rue du 4 août 1789 69100 Villeurbanne

PC 069 385 20 00363 déposé le 21 décembre 2020 - Projet : Réhabilitation d'un logement et changement de menuiseries - Terrain : 17 montée Saint-Barthélémy Lyon 5ème Superficie du terrain : 573 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Pozzoli Alexandre 18 montée Saint-Barthélémy 69005 Lyon - Auteur : RL&A Architectes 5 rue Amédée Bonnet 69006 Lyon

PC 069 385 20 00364 déposé le 21 décembre 2020 - Projet : Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 20 m<sup>2</sup> - Terrain : 137 rue Pierre Valdo Lyon 5ème Superficie du terrain : 438 m<sup>2</sup> - Demandeur : SCI Baobab 10 T allée de Terre Longue 69160 Tassin-la-Demi-Lune - Mandataire : M. Frick William - Auteur : Cristal A.B Architectes 6 route des Cyclotouristes 42390 villars

PC 069 382 20 00365 déposé le 22 décembre 2020 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 20 rue Gasparin Lyon 2ème Superficie du terrain : 282 m<sup>2</sup> - Demandeur : SAS Annouchka 30 quai Claude Bernard 69007 Lyon - Mandataire : Mme Caudard Anne - Auteur : BBC & Associés 129 route de la Poudrette 69120 Vaulx-en-Velin

PC 069 385 20 00366 déposé le 22 décembre 2020 - Projet : Réhabilitation d'une maison individuelle - Surface créée : 5 m<sup>2</sup> - Terrain : 9 impasse de la Garde Lyon 5ème Superficie du terrain : 664 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. DE Vaumas Patrick 9 impasse de la Garde 69005 Lyon - Auteur : M. Raynaud Olivier 19 rue Chazay 69005 Lyon

PC 069 383 20 00367 déposé le 22 décembre 2020 - Projet : Extension et surélévation d'une maison individuelle - Surface créée : 177 m<sup>2</sup> - Terrain : 31 rue Jeanne d'Arc Lyon 3ème Superficie du terrain : 259 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Oiknine Yan 31 rue Jeanne d'Arc 69003 Lyon - Auteur : B2M Architecture 26 rue du 4 août 1789 69100 Villeurbanne

PC 069 383 20 00368 déposé le 22 décembre 2020 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en cabinet d'avocats - Terrain : 149 rue Baraban Lyon 3ème Superficie du terrain : 418 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Sonko Aminata 4 rue Maximilien de Robespierre 69120 Vaulx-En-Velin - Auteur : Archiplus 2 rue Pierre Dugelay 69250 Neuville-sur-Saône

PC 069 382 20 00369 déposé le 22 décembre 2020 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 10 rue du Plat Lyon 2ème Superficie du terrain : 817 m<sup>2</sup> - Demandeur : Cairnhill Investment Holding 1 rue Nicolas Copernic 28300 Leves - Mandataire : M. Bourg Didier - Auteur : Mme Gaunand Louise 70 route de Soucieu 69440 Saint-Laurent-D Agny

PC 069 383 20 00370 déposé le 23 décembre 2020 - Projet : Extension d'une maison individuelle et Ravalement de façade - Surface créée : 54 m<sup>2</sup> - Terrain : 34 rue Alfred de Musset Lyon 3ème Superficie du terrain : 1135 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Hervé Loïc 31 rue Alfred de Musset 69003 Lyon - Auteur : M. Charlin Maxime la Botte 01330 Birieux

PC 069 385 20 00371 déposé le 23 décembre 2020 - Projet : Réhabilitation de résidence universitaire de 24 logements - Surface créée : 96 m<sup>2</sup> - Terrain : 2 rue Sœur Bouvier Lyon 5ème Superficie du terrain : 51385 m<sup>2</sup> - Demandeur : Crous de Lyon 59 rue de la Madeleine 69007 Lyon - Mandataire : M. Chazal Christian - Auteur : Ferrand-Sigal Architectes Associés 15 place Louis Pradel 69281 Lyon Cedex 01

PC 069 389 20 00372 déposé le 23 décembre 2020 - Projet : Construction d'un immeuble de bureaux, d'un restaurant, équipements sportifs et création de 103 aires de stationnement - Surface créée : 9060 m<sup>2</sup> - Terrain : 4 rue du Four à Chaux Lyon 9ème Superficie du terrain : 3947 m<sup>2</sup> - Demandeur : Docks Lyon 6 bis rue Joannès Carret 69009 Lyon - Mandataire : M. Barbosa Nicolas - Auteur : Afaa Architectes 208 rue Garibaldi 69003 Lyon

PC 069 385 20 00373 déposé le 23 décembre 2020 - Projet : Construction d'une maison individuelle, d'une piscine, d'un garage et d'une annexe - Surface créée : 252 m<sup>2</sup> - Terrain : 38 rue de Belissen Lyon 5ème Superficie du terrain : 2011 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Nicolas Pierre 34 rue de Belissen 69005 Lyon - Auteur : enea 19 chemin de la Chauderaie 69340 Francheville

PC 069 384 20 00374 déposé le 23 décembre 2020 - Projet : Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 32 m<sup>2</sup> - Terrain : 77 rue Chazière Lyon 4ème Superficie du terrain : 1721 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Savinelli Laurent 77 rue Chazière 69004 Lyon - Auteur : Mme Perret Audrey 9 rue du Vingtain 69110 Sainte-Foy Lès Lyon

PC 069 388 20 00375 déposé le 23 décembre 2020 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logement et modification de façade - Terrain : 19 rue Berchet Lyon 8ème Superficie du terrain : 309 m<sup>2</sup> - Demandeur : Colocalyon Transaction 274 avenue Berthelot 69008 Lyon - Mandataire : M. Lenoel Cédric - Auteur : M. Koenig Marcel 127 chemin de Chantegrillet 69110 Sainte-Foy Lès Lyon

PC 069 382 20 00376 déposé le 23 décembre 2020 - Projet : Réhabilitation de locaux d'activités, modification de façades, changement de menuiseries - Terrain : 3 place Gailleton Lyon 2ème Superficie du terrain : 323 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Duchamp Frédérique 8 rue Garenne 69005 Lyon - Auteur : Mme Lurton Noëlie 18 rue Imbert Colomès 69001 Lyon

PC 069 384 20 00377 déposé le 23 décembre 2020 - Projet : Surélévation d'un immeuble de bureaux, changement de destination de bureaux en logements et création de 5 aires de stationnement - Surface créée : 596 m<sup>2</sup> - Terrain : 5 cours d'Herbouville Lyon 4ème Superficie du terrain : 478 m<sup>2</sup> - Demandeur : A12 Herbouville 89 rue Bugeaud 69006 Lyon - Mandataire : M. Holliger Sébastien - Auteur : M. Joly Julien 40 boulevard de Balmont 69009 Lyon

PC 069 381 20 00378 déposé le 24 décembre 2020 - Projet : Changement de destination de bureaux en local commercial et réfection de façades et de toiture - Surface créée : 14 m<sup>2</sup> - Terrain : 4 rue de la République Lyon 1er Superficie du terrain : 717 m<sup>2</sup> - Demandeur : SCI Lyon 1 91 93 boulevard Pasteur 75015 Paris - Mandataire : Mme Toulot Florence - Auteur : ART Cam 21 rue Chaponnay 69003 Lyon

PC 069 385 20 00379 déposé le 24 décembre 2020 - Projet : Construction d'une maison individuelle, d'une piscine et d'un abri ouvert - Surface créée : 214 m<sup>2</sup> - Terrain : 30 rue Joliot Curie Lyon 5ème Superficie du terrain : 877 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Bergery Gaël 10 bis rue du Fort Saint Irénée 69005 Lyon - Auteur : M. Morand Pierre-Alain 2148 Hameau de Flassieu 69970 Chaponnay

PC 069 382 20 00380 déposé le 24 décembre 2020 - Projet : Réhabilitation et changement de destination d'un immeuble de logements en résidence sociale - Terrain : 25 rue Marc Antoine Petit Lyon 2ème Superficie du terrain : 445 m<sup>2</sup> - Demandeur : Fondation Ajd Maurice Gounon 3 montée du petit Versailles 69300 Caluire-et-Cuire - Mandataire : Mme Chevalier Maryse - Auteur : Atrium21 SAS 21 rue Brossard 42000 Saint-Etienne

---

## Changements d'usage déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'aménagement urbain - Service Urbanisme Appliqué

### Changement d'Usage déposés pendant la période du 21 au 25 décembre 2020

---

US 069 388 20 00378 déposé le 21 décembre 2020 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 24 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 2 impasse Jean Jaurès Lyon 8ème Superficie du terrain : 824 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Ait Mouloud Anissa 102 rue Philippe de Lassalle 69004 Lyon - Auteur : Cogestrim 17 rue du Bât d'Argent 69001 Lyon

US 069 383 20 00379 déposé le 23 décembre 2020 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 42,79 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 93 rue Baraban Lyon 3ème Superficie du terrain : 270 m<sup>2</sup> - Demandeur : SCI Lola 7 impasse de la Louvière 38070 Saint-Quentin-Fallavier - Mandataire : M. Marchal Laurent - Auteur : Cogestrim 17 rue du Bât d'Argent 69001 Lyon

US 069 386 20 00381 déposé le 24 décembre 2020 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 20 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 73 rue Bellecombe Lyon 6ème Superficie du terrain : 363 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Chavanon Emilie 5 passage des Vignes 69600 Oullins - Auteur : Bagnères et Lepine 99 rue Dugesclin 69006 Lyon



**Déclarations préalables délivrées pendant la période du 21 au 25 décembre 2020**

DP 069 386 20 01227 Décision du 22 décembre 2020 à Ogec cours Diot 11 place Maréchal Lyautey 69006 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 11 place Maréchal Lyautey Lyon 6ème

DP 069 385 20 01317 Décision du 22 décembre 2020 à M. Dumas-Delage Mathieu 117 rue Garibaldi 69006 Lyon - Projet : Changement de menuiseries et travaux intérieurs - Terrain : 25 bis quai Romain Rolland Lyon 5ème

DP 069 384 20 01325 Décision du 22 décembre 2020 à Mme Chorier Christiane 30 rue de Cuire 69004 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 30 rue de Cuire Lyon 4ème

DP 069 386 20 01373 Décision du 22 décembre 2020 à Entreprise P.Padey Couverture Zinguerie 2 chemin du Génie 69200 Venissieux - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 123 rue Vendôme Lyon 6ème

DP 069 389 20 01385 Décision du 22 décembre 2020 à Société Bari Sas 14 rue Tronchet 69457 Lyon Cedex 06 - Projet : Abattage et plantation d'arbres - Terrain : 2 rue Marc Boegner Lyon 9ème

DP 069 389 20 01422 Décision du 22 décembre 2020 à AOCDTF - Les Compagnons du Devoir 53 avenue Sidoine Apollinaire 69009 Lyon - Projet : Construction d'un abri vélos - Terrain : 53 avenue Sidoine Apollinaire Lyon 9ème

DP 069 381 20 01426 Décision du 22 décembre 2020 à M. Grosman Jacques rue de la Muette 69001 Lyon - Projet : Construction d'une véranda - Surface créée : 22 m<sup>2</sup> - Terrain : 6 rue de la Muette Lyon 1er

DP 069 387 20 01542 Décision du 22 décembre 2020 à Plenetude 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 5 - 7 rue Jacques Monod Lyon 7ème

DP 069 384 20 01554 Décision du 22 décembre 2020 à Mme Puthet Aline 11 rue d'Ivry 69004 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 11 rue d'Ivry Lyon 4ème

DP 069 385 20 01590 Décision du 22 décembre 2020 à Groupe Orpea-Clinea 348 350 rue André Philip 69007 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 71 rue Benoist Mary Lyon 5ème

DP 069 389 20 01601 Décision du 22 décembre 2020 à Sem Patrimoniale C/O Yxime 23 avenue de Poumeyrol 69300 Caluire-et-Cuire - Projet : Modification de façade - Terrain : 4 place Abbé Pierre Lyon 9ème

DP 069 383 20 01612 Décision du 22 décembre 2020 à M. Morel Frédéric 6 rue Gabillot 69003 Lyon - Projet : Installation de panneaux photovoltaïques - Terrain : 6 rue Gabillot Lyon 3ème

DP 069 386 20 01613 Décision du 22 décembre 2020 à M. Adeline Stéphane 94 Boulevard des Belges 69006 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 94 Boulevard des Belges Lyon 6ème

DP 069 387 20 01702 Décision du 22 décembre 2020 à Restaurant Pizza Pouce 14 place Jean Macé 69007 Lyon - Projet : Construction d'une véranda - Surface créée : 13 m<sup>2</sup> - Terrain : 14 place Jean Macé Lyon 7ème

DP 069 385 20 01780 Décision du 22 décembre 2020 à SCI Villa Mascrary 10 Boulevard des Belges 69006 Lyon - Projet : Construction d'une piscine - Terrain : 3 chemin de Montauban Lyon 5ème

DP 069 384 20 01784 Décision du 22 décembre 2020 à M. Toussenet Francis 20 rue Philibert Roussy 69004 Lyon - Projet : Réfection et modification de toiture - Terrain : 20 rue Philibert Roussy Lyon 4ème

DP 069 385 20 01797 Décision du 22 décembre 2020 à Mme Romeyer Anne-Marie 111 rue de Sèze 69006 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 27 rue Roger Radisson Lyon 5ème

DP 069 387 20 01842 Décision du 22 décembre 2020 à SCI Vienne 79 11 rue Francis Chirat 69100 Villeurbanne - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logement - Terrain : 79 Route de Vienne Lyon 7ème

DP 069 383 20 01865 Décision du 22 décembre 2020 à Elka SAS 40 rue de Bruxelles 69100 Villeurbanne - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 13 rue de l'Eglise Lyon 3ème

DP 069 383 20 01896 Décision du 22 décembre 2020 à Mogote 47 chemin des Roches 69360 Solaize - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 23 rue du Docteur Bonhomme Lyon 3ème

DP 069 386 20 01897 Décision du 22 décembre 2020 à M. Imberton Maxence 49 rue Juliette Récamier 69006 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 49 rue Juliette Récamier Lyon 6ème

DP 069 381 20 01908 Décision du 22 décembre 2020 à Cabinet Berne 11 quai Clémenceau 69300 Caluire-et-Cuire - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 2 rue Neyret Lyon 1er

DP 069 383 20 01934 Décision du 22 décembre 2020 à M. Plat Edouard 52 rue Jeanne d'Arc 69003 Lyon - Projet : Changement de menuiseries, modification de toiture et de façade - Terrain : 66 rue Claude Farrère Lyon 3ème

DP 069 389 20 01942 Décision du 22 décembre 2020 à Cabinet Bruno E.U.R.L 65 rue Paul Cazeneuve 69008 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 37 rue Roger Salengro Lyon 9ème

DP 069 386 20 01946 Décision du 22 décembre 2020 à Mme Fourmaux Marie 163 cours la Fayette 69006 Lyon - Projet : Installation d'une pergola - Terrain : 163 cours la Fayette Lyon 6ème

DP 069 389 20 01964 Décision du 22 décembre 2020 à La Régionale Immobilière 87 rue de Sèze 69006 Lyon - Projet : Modification de toiture, ravalement de façade avec ITE - Terrain : 19 - 21 rue de Montribloud Lyon 9ème

DP 069 385 20 01989 Décision du 22 décembre 2020 à SDC Du 4 Loge C/O Régie Franchet 2 place Bellecour 69002 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 4 rue de la Loge Lyon 5ème

DP 069 388 20 01991 Décision du 22 décembre 2020 à SCI place Ambroise Courtois 18 place Ambroise Courtois 69008 Lyon - Projet : Modification de façades - Terrain : 18 place Ambroise Courtois Lyon 8ème

DP 069 382 20 02005 Décision du 22 décembre 2020 à Mme Many-Lacoste Christine 9 allée du Château Lyonnet 69230 Saint-Genis-Laval - Projet : Changement de menuiserie et création d'une mezzanine - Surface créée : 6 m<sup>2</sup> - Terrain : 17 rue Victor Hugo Lyon 2ème

DP 069 382 20 02008 Décision du 22 décembre 2020 à Cabinet Berne 11 quai Clémenceau 69300 Caluire-et-Cuire - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 26 rue des Remparts d'Ainay Lyon 2ème

DP 069 386 20 02024 Décision du 22 décembre 2020 à Mme Baldini Pascale 5 rue Tête d'Or 69006 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 5 rue Tête d'Or Lyon 6ème

DP 069 389 20 02025 Décision du 22 décembre 2020 à Guy Hoquet 14 rue des Monts d'Or 69009 Lyon - Projet : Réfection de devanture, modification de façade - Terrain : 14 rue des Monts d'Or Lyon 9ème

DP 069 387 20 02039 Décision du 22 décembre 2020 à SCI RB 32 rue Pierre Semard 69007 Lyon - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 32 rue Pierre Semard Lyon 7ème

DP 069 386 20 02048 Décision du 22 décembre 2020 à ASF Toitures Sarl avenue de la Gare 69380 Marcilly-d'Azergues - Projet : Modification de façade - Terrain : 102 rue Tronchet Lyon 6ème

DP 069 383 20 02050 Décision du 22 décembre 2020 à SDC 14 rue Martin / Lyon Régie 32 rue Ney 69003 Lyon - Projet : Réhabilitation d'un bâtiment de logements - Terrain : 14 rue Martin Lyon 3ème

DP 069 381 20 02052 Décision du 22 décembre 2020 à Sarl Certa Toiture 409 Petit chemin de Bordelan 69400 Villefranche-sur-Saône - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 1 quai de la Pêcherie Lyon 1er

DP 069 387 20 02056 Décision du 22 décembre 2020 à Multi-Regie 31 avenue du Maréchal de Saxe 69006 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 24 rue de Tourville Lyon 7ème

DP 069 387 20 02057 Décision du 22 décembre 2020 à Mme Dumont-Gimbert Sandrine 50 boulevard des Vergers 69630 Chaponost - Projet :

Modification de toiture - Terrain : 20 rue Creuzet Lyon 7ème

DP 069 383 20 02060 Décision du 22 décembre 2020 à M. Terrin Hadrien 76 rue Ferdinand Buisson 69003 Lyon - Projet : Modification de façade et de toiture - Terrain : 12 rue Omer Louis Lyon 3ème

DP 069 385 20 02064 Décision du 22 décembre 2020 à Métropole de Lyon DPMG - UO 20 rue du Lac 69505 Lyon Cedex 03 - Projet : Modification de façade - Terrain : 1 place des Minimés Lyon 5ème

DP 069 382 20 02070 Décision du 22 décembre 2020 à M. Rerolle Loïc 9 quai Tilsitt 69002 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 9 quai Tilsitt Lyon 2ème

DP 069 383 20 02083 Décision du 22 décembre 2020 à M. Ruggeri Thierry 8 impasse du Lutin 69003 Lyon - Projet : Modification de façade et création d'un abri vélo - Surface créée : 14 m<sup>2</sup> - Terrain : 8 impasse du Lutin Lyon 3ème

DP 069 383 20 02102 Décision du 22 décembre 2020 à Cofals 101 chemin de Crépieux 69300 Caluire-et-Cuire - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logement - Terrain : 15 cours Richard Vitton Lyon 3ème

DP 069 385 20 02111 Décision du 22 décembre 2020 à Ville de Lyon Direction des espaces verts 69205 LTO Cedex 01 - Projet : Plantation de 3 arbres (féviers) - Terrain : rue Radisson - Parc de la Visitation Lyon 5ème

DP 069 389 20 02116 Décision du 22 décembre 2020 à M. Ticheur Maxime 9 Montée des Carmes Déchaussés 69005 Lyon - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 3 bis rue des Rivières Lyon 9ème

DP 069 386 20 02132 Décision du 22 décembre 2020 à Mme Musquin Delphine 44 avenue Maréchal Foch 69006 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 167 rue Duguesclin Lyon 6ème

DP 069 388 20 02133 Décision du 22 décembre 2020 à Plenetude 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 75 rue Marius Berliet Lyon 8ème

DP 069 387 20 02138 Décision du 22 décembre 2020 à Entreprise Giraud Toitures 27 avenue des Bruyères 69150 Decines Charpieu - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 75 rue Pré Gaudry Lyon 7ème

DP 069 383 20 02186 Décision du 22 décembre 2020 à M. Legrand Xavier 26 rue de l'Est 69003 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 26 rue de l'Est Lyon 3ème

DP 069 387 20 02216 Décision du 22 décembre 2020 à Mme Decombe Emma 2 rue de la Grande Famille 69007 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 2 rue de la Grande Famille Lyon 7ème

DP 069 386 20 02245 Décision du 23 décembre 2020 à Sas Henri Germain 15 rue Marius Berliet 69380 Chazay d'Azergues - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 114 rue Bugeaud Lyon 6ème

DP 069 383 20 02247 Décision du 22 décembre 2020 à Mme Pujo Marie-Thérèse 9 rue Bellevue 69003 Lyon - Projet : Abattage d'un arbre (orme) - Terrain : 9 rue Bellevue Lyon 3ème

DP 069 383 20 02265 Décision du 22 décembre 2020 à Mon Lunetier 59 cours Gambetta 69003 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 56 cours Gambetta Lyon 3ème

---

## Permis de construire délivrés pendant la période du 21 au 25 décembre 2020

---

PC 069 383 14 00105 M03 - Arrêté du 22 décembre 2020 Modificatif à M. Allamel Jean-Jacques 29 rue Camille 69003 Lyon - Projet : Construction d'un bâtiment de 14 logements et création de 14 aires de stationnement. Changement de destination d'un atelier en logement et garage - Surface créée : 1141 m<sup>2</sup> - Terrain : 15-19 rue Camille Lyon 3ème

PC 069 383 16 00164 M02 - Arrêté du 22 décembre 2020 Modificatif à Bouygues Immobilier 186 avenue Thiers 69465 Lyon Cedex 06 - Projet : Construction d'un ensemble immobilier de 39 logements et création de 62 aires de stationnement - Surface créée : 2619 m<sup>2</sup> - Terrain : 32 - 36 rue Amiral Courbet rue Saint Isidore Lyon 3ème

PC 069 389 18 00318 M01 - Arrêté du 22 décembre 2020 Modificatif à Ouest Immobilier 1 quai du Commerce 69009 Lyon - Projet : Extension d'un immeuble de bureaux et création de 4 aires de stationnement - Surface créée : 402 m<sup>2</sup> - Terrain : 1 quai du Commerce Lyon 9ème

PC 069 387 19 00322 - Arrêté du 22 décembre 2020 à Sas Parc B 6 bis rue Joannes Carret 69009 Lyon - Projet : Réhabilitation et changement de destination du Château la Motte en espaces de restauration et de réception. Réhabilitation, surélévation, et changement de destination du Magasin d'Armes en hébergement hôtelier, avec création d'une extension dénommée l'Abri regroupant de l'hébergement hôtelier, des espaces événementiels et de restaurations, et création de 79 aires de stationnement. - Surface créée : 5801 m<sup>2</sup> - Terrain : 37 rue du Repos Lyon 7ème

PC 069 383 19 00390 M01 - Arrêté du 22 décembre 2020 Modificatif à M. Bouchoucha Samuel 18 rue Julie 69003 Lyon - Projet : Démolition, construction d'une maison individuelle, d'une piscine et création de 2 aires de stationnement - Surface créée : 224 m<sup>2</sup> - Terrain : 20 rue Montaigne Lyon 3ème

PC 069 383 19 00404 - Arrêté du 22 décembre 2020 à SNC M One 30 quai Perrache 69002 Lyon - Projet : Construction d'un immeuble de bureaux, de 30 logements, de locaux commerciaux et création de 377 aires de stationnement - Surface créée : 29236 m<sup>2</sup> - Terrain : 177 rue Garibaldi Lyon 3ème

PC 069 386 20 00005 - Arrêté du 22 décembre 2020 à CFRD Sport 115 rue Garibaldi 69006 Lyon - Projet : Changement de destination d'un local commercial en local d'activités de service et modification de façade - Terrain : 26 rue Molière Lyon 6ème

PC 069 388 20 00062 - Arrêté du 22 décembre 2020 à Warm Up Promotion 5 rue du Professeur Weill 69006 Lyon Cedex 06 - Projet : Démolition d'un bâtiment, construction d'un ensemble immobilier de 75 logements et création de 68 aires de stationnement - Surface créée : 4840 m<sup>2</sup> - Terrain : 270-274 boulevard Pinel Lyon 8ème

PC 069 389 20 00137 - Arrêté du 22 décembre 2020 à Mme Benoist Caroline 24 rue de Bourgogne 69009 Lyon - Projet : Surélévation d'un bâtiment - Surface créée : 60 m<sup>2</sup> - Terrain : 24 rue de Bourgogne Lyon 9ème

PC 069 389 20 00147 M01 - Arrêté du 22 décembre 2020 Modificatif à M. Lacroix Thierry 23 allée des Cavatines 69009 Lyon - Projet : Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 34 m<sup>2</sup> - Terrain : 23 allée des Cavatines Lyon 9ème

PC 069 382 20 00172 - Arrêté du 22 décembre 2020 à M. Nouhen Christophe 52 Ter chemin du Gueret 69210 Lentilly - Projet : Réhabilitation de locaux - Surface créée : 35 m<sup>2</sup> - Terrain : 26 cours Bayard Lyon 2ème

PC 069 382 20 00223 - Arrêté du 22 décembre 2020 à Association Hospitalière Saint-Luc Saint-Joseph 20 rue Franklin 69002 Lyon - Projet : Changement de destination d'une résidence pour personnes âgées en bureaux médicaux - Terrain : 20 rue Franklin Lyon 2ème

PC 069 386 20 00225 - Arrêté du 22 décembre 2020 à Lyon Boileau 4 594 avenue Willy Brandt 59777 Euralille - Projet : Réhabilitation d'un bâtiment, création de 8 aires de stationnement et affectation de 18 aires de stationnement - Surface créée : 1079 m<sup>2</sup> - Terrain : 4 rue Boileau Lyon 6ème

PC 069 389 20 00226 T01 - Arrêté du 22 décembre 2020 Transfert à Sas Temperance 1086 avenue Albert Einstein 34000 Montpellier - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logement et modification de façade - Terrain : 78 bis rue Pierre Audry Lyon 9ème

PC 069 382 20 00287 - Arrêté du 22 décembre 2020 à Body LIFE Lyon 2 16 rue Masaryk 69009 Lyon - Projet : Changement de destination d'un équipement d'intérêt collectif et services public en local commercial, et réfection de devanture - Terrain : 39 rue Thomassin Lyon 2ème

---

## Changements d'usage délivrés pendant la période du 21 au 25 décembre 2020

---

US 069 389 20 00331 - Arrêté du 22 décembre 2020 à Patrimoine Immobilier Augagneur 10 quai Augagneur 69003 Lyon - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 59 m<sup>2</sup> en agence de transaction, location et gestion de biens immobiliers - Terrain : 51 rue Marietton Lyon 9ème

US 069 381 20 00349 - Arrêté du 22 décembre 2020 à Mme Courmontagne-Ballay Magali 300 chemin de l'Ancienne Eglise 69250 Poleymieux-Au-Mont-d'Or - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 91,20 m<sup>2</sup> en bureaux - Terrain : 27 rue Romarin Lyon 1er

US 069 382 20 00360 - Arrêté du 22 décembre 2020 à A Contrario Lyon 9 place des Célestins 69002 Lyon - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 96,69 m<sup>2</sup> en office notarial - Terrain : 9 place des Célestins Lyon 2ème

US 069 385 20 00364 - Arrêté du 22 décembre 2020 à Mme Benoit Claire 10 ter rue Henry Lachieze Rey 69004 Lyon - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 40,26 m<sup>2</sup> en cabinet de médecin psychiatre - Terrain : 10 rue Lainerie Lyon 5ème

---

### **Déclarations préalables déposées à la Ville de Lyon - Direction de l'aménagement urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 28 décembre 2020 au 1er janvier 2021**

---

DP 069 381 20 02395 déposée le 28 décembre 2020 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 13 bis rue Bouteille Lyon 1er Superficie du terrain : 163 m<sup>2</sup> - Demandeur : Régie de Vendin 10 rue Salengro 69009 Lyon - Mandataire : M. de Vendin Emmanuel

DP 069 384 20 02396 déposée le 28 décembre 2020 - Projet : Modification du local poubelles + création d'une clôture - Terrain : 29, 31, 33 rue Pernon Lyon 4ème Superficie du terrain : 1120 m<sup>2</sup> - Demandeur : Grand Lyon Habitat 2 place de Francfort 69444 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Godet Daniel

DP 069 384 20 02397 déposée le 28 décembre 2020 - Projet : Modification de façade et de toiture - Terrain : 3 rue de la Bois de la Caille Lyon 4ème Superficie du terrain : 1592 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Gossart Jérémie 3 rue du Bois de la Caille 69004 Lyon

DP 069 387 20 02398 déposée le 28 décembre 2020 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 11 rue Grillet Lyon 7ème Superficie du terrain : 503 m<sup>2</sup> - Demandeur : AP Invest 4 cours Aristide Briand 69300 Caluire-et-Cuire - Mandataire : Mme Mercoryol de Beaulieu Clémence

DP 069 381 20 02399 déposée le 28 décembre 2020 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 4 rue de la République Lyon 1er Superficie du terrain : 717 m<sup>2</sup> - Demandeur : Pitaya Lyon République 4 rue Condé 33000 Bordeaux - Mandataire : M. Guclu Kadir

DP 069 382 20 02400 déposée le 28 décembre 2020 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 8 rue des Archers Lyon 2ème Superficie du terrain : 224 m<sup>2</sup> - Demandeur : Claudie Pierlot 49 rue Etienne Marcel 75001 Paris - Mandataire : M. Daquin Jean-Baptiste

DP 069 386 20 02401 déposée le 28 décembre 2020 - Projet : Changement de destination d'un logement en cabinet médical - Surface créée : 47 m<sup>2</sup> - Terrain : 18 rue Grillon Lyon 6ème Superficie du terrain : 1880 m<sup>2</sup> - Demandeur : SCI Verpom 18 rue Grillon 69006 Lyon - Mandataire : M. Pommerol Pascal

DP 069 381 20 02402 déposée le 28 décembre 2020 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 26 rue de Flesselles Lyon 1er Superficie du terrain : 272 m<sup>2</sup> - Demandeur : Cabinet Berne 11 quai Clemenceau 69300 Caluire-et-Cuire - Mandataire : M. Archeny Guillaume

DP 069 384 20 02403 déposée le 28 décembre 2020 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 24 rue Claude Joseph Bonnet Lyon 4ème Superficie du terrain : 379 m<sup>2</sup> - Demandeur : Cabinet Berne 11 quai Clemenceau 69300 Caluire-et-Cuire - Mandataire : M. Archeny Guillaume

DP 069 385 20 02404 déposée le 28 décembre 2020 - Projet : Remise en peinture d'une devanture - Terrain : 8 rue Juiverie Lyon 5ème Superficie du terrain : 729 m<sup>2</sup> - Demandeur : Acting Studio 10 rue Juiverie 69005 Lyon - Mandataire : Mme Sevilla Joëlle

DP 069 383 20 02405 déposée le 28 décembre 2020 - Projet : Installation d'un portillon - Terrain : 25 - 27 rue Professeur Sisley Lyon 3ème Superficie du terrain : 4206 m<sup>2</sup> - Demandeur : Arès 2266 avenue de l'Europe 69140 Rillieux la Pape - Mandataire : Mme Dalmasso Irène

DP 069 385 20 02406 déposée le 28 décembre 2020 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 7 rue Octavio Mey Lyon 5ème Superficie du terrain : 191 m<sup>2</sup> - Demandeur : Boulangerie Chez Jules 7 rue Octavio Mey 69005 Lyon - Mandataire : M. Delzeux Antoine

DP 069 383 20 02407 déposée le 28 décembre 2020 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 49 cours Gambetta Lyon 3ème Superficie du terrain : 373 m<sup>2</sup> - Demandeur : Cabinet D.P.S. 65 rue Henon 69004 Lyon - Mandataire : M. Fassollette Laurent

DP 069 387 20 02408 déposée le 28 décembre 2020 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 12 rue Cavenne Lyon 7ème Superficie du terrain : 395 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme coudane Fanny 12 rue Cavenne 69007 Lyon

DP 069 381 20 02409 déposée le 28 décembre 2020 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 41 rue du Bon Pasteur Lyon 1er Superficie du terrain : 300 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Michel Jean-Yves 821 chemin des Brusquets 06220 vallauris

DP 069 387 20 02411 déposée le 29 décembre 2020 - Projet : Changement de destination d'un logement en cabinet médical - Terrain : 24 rue Saint Lazare Lyon 7ème Superficie du terrain : 2390 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme champavere Hélène 77 chemin de Chasse 69600 oullins

DP 069 388 20 02412 déposée le 29 décembre 2020 - Projet : Construction d'une Véranda - Surface créée : 28 m<sup>2</sup> - Terrain : 12 impasse Jean-Jaurès Lyon 8ème Superficie du terrain : 322 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Terras Bruno 12 impasse Jean Jaurès 69008 Lyon

DP 069 388 20 02413 déposée le 29 décembre 2020 - Projet : Construction d'une piscine - Terrain : 17 rue Jules Cambon Lyon 8ème Superficie du terrain : 356 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Pham Duy Hoang 17 rue Jules Cambon 69008 Lyon

DP 069 385 20 02414 déposée le 29 décembre 2020 - Projet : Extension d'une maison individuelle, installation d'une clôture, modification de façade et de toiture - Surface créée : 34 m<sup>2</sup> - Terrain : 95 rue Joliot Curie Lyon 5ème Superficie du terrain : 3461 m<sup>2</sup> - Demandeur : viluart investissements 4 avenue de Camoëns 75116 PARIS - Mandataire : M. Duverne Martin

DP 069 389 20 02415 déposée le 30 décembre 2020 - Projet : Modifications de façade - Terrain : 14 impasse Pierre Baizet Lyon 9ème Superficie du terrain : 37379 m<sup>2</sup> - Demandeur : Bayer 14 impasse Pierre Baizet 69009 Lyon - Mandataire : Mme Lachaise Hélène

DP 069 383 20 02416 déposée le 30 décembre 2020 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 184 avenue Felix Faure Lyon 3ème Superficie du terrain : 334 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Marcheti Christophe 61 avenue de Champel 1206 Genève

DP 069 386 20 02417 déposée le 30 décembre 2020 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 27 rue de Sèze Lyon 6ème Superficie du terrain : 254 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Boucher Patrick 25 rue Pecllet 75015 PARIS

DP 069 385 20 02418 déposée le 30 décembre 2020 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 13 rue de Trion Lyon 5ème Superficie du terrain : 341 m<sup>2</sup> - Demandeur : Pokyo Sasu Green Bowl 13 rue de Trion 69005 Lyon - Mandataire : M. Kmira Yacine

DP 069 389 20 02419 déposée le 30 décembre 2020 - Projet : Construction d'une piscine et d'un local technique - Terrain : 1 bis avenue Douaumont Lyon 9ème Superficie du terrain : 521 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Grevaud Karine 1 Bis avenue Douaumont 69009 Lyon

DP 069 385 20 02420 déposée le 31 décembre 2020 - Projet : Installation d'une pergola - Terrain : 46 rue Georges Martin Witkowski Lyon 5ème Superficie du terrain : 2224 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Guerineau Dominique 46 rue Georges Martin Witkowski 69005 Lyon

DP 069 382 20 02421 déposée le 31 décembre 2020 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 12 rue Franklin Lyon 2ème Superficie du terrain : 252 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Chainot Diane 12 rue Franklin 69002 Lyon

DP 069 387 20 02423 déposée le 31 décembre 2020 - Projet : Réalisation d'une fresque murale - Terrain : 14 rue Crepet Lyon 7ème Superficie du terrain : 23246 m<sup>2</sup> - Demandeur : Serl Sem 4 Boulevard Eugène Deruelle 69003 Lyon - Mandataire : M. Malefère Vincent

DP 069 387 20 02424 déposée le 31 décembre 2020 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 14 rue de Marseille Lyon 7ème Superficie du terrain : 119 m<sup>2</sup> - Demandeur : Air du Pays 14 rue de Marseille 69007 Lyon - Mandataire : M. Djeghaima Noureddine

DP 069 383 20 02425 déposée le 31 décembre 2020 - Projet : Modification de façade - Terrain : 119 cours Docteur Long Lyon 3ème Superficie du terrain : 1679 m<sup>2</sup> - Demandeur : SCI Mektoub 119 cours Docteur Long 69003 Lyon - Mandataire : Mme Oulad Bouhoun Hasina

DP 069 382 20 02426 déposée le 31 décembre 2020 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 15 cours de Verdun Gensoul Lyon 2ème - Demandeur : Hôtel Atlantic 15 cours de Verdun Gensoul 69002 Lyon - Mandataire : M. B. Belhaouari Sofiane

---

**Permis de construire déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'aménagement urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 28 décembre 2020 au 1er janvier 2021**

---

PC 069 382 12 00070 M02 déposé le 29 décembre 2020 Modificatif - Projet : Construction d'un parking de 801 aires de stationnement - Surface créée : 700 m<sup>2</sup> - Terrain : place d'Albon Lyon 2ème Superficie du terrain : 5358 m<sup>2</sup> - Demandeur : Lyon Parc Auto 2 place des Cordeliers 69226 Lyon Cedex 02 - Mandataire : M. Bagnon Fabien - Auteur : M. Roche Thierry 91 bis avenue de la République 69160 Tassin-La-Demi- Lune

PC 069 389 20 00381 déposé le 28 décembre 2020 - Projet : Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 30 m<sup>2</sup> - Terrain : 16 rue de la Persévérance Lyon 9ème Superficie du terrain : 678 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Bonne Guillaume 16 rue de la Persévérance 69009 Lyon - Auteur : M. Payen Jérôme 4 cours Aristide Briand 69300 Caluire-et-Cuire

PC 069 381 20 00382 déposé le 28 décembre 2020 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logement et changement de menuiseries - Surface créée : 52 m<sup>2</sup> - Terrain : 41 rue du Bon Pasteur Lyon 1er Superficie du terrain : 300 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Michel Jean-Yves 821 chemin des Brusquets 06220 Vallauris

---

**Changements d'usage déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'aménagement urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 28 décembre 2020 au 1er janvier 2021**

---

US 069 386 20 00382 déposé le 28 décembre 2020 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 46,60 m<sup>2</sup> en cabinet d'ostéopathie et de kinésithérapie - Terrain : 18 rue Crillon Lyon 6ème Superficie du terrain : 1880 m<sup>2</sup> - Demandeur : SCI Verpom 18 rue Crillon 69006 Lyon - Mandataire : M. Pommerol Pascal

US 069 387 20 00385 déposé le 28 décembre 2020 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 53,78 m<sup>2</sup> en cabinet de psychologie - Terrain : 24 rue Saint Lazare Lyon 7ème Superficie du terrain : 2390 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Champavère Hélène 77 chemin de Chasse 69600 Oullins - Auteur : Nexity Lyon Tête d'Or 87 / 89 rue Garibaldi 69006 Lyon

US 069 383 20 00386 déposé le 29 décembre 2020 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 58,57 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 128 route de Genas Lyon 3ème Superficie du terrain : 256 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Soria Amandine 27 Petite Route 69330 pusignan - Auteur : Immo de France Rhône-Alpes 74 rue Francis de Pressensé 69626 Villeurbanne Cedex

US 069 387 20 00387 déposé le 30 décembre 2020 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 89,82 m<sup>2</sup> en cabinet d'avocats - Terrain : 37 rue Jaboulay Lyon 7ème Superficie du terrain : 692 m<sup>2</sup> - Demandeur : Selarl Chloé Tronel Avocat 76 rue Ney 69006 Lyon - Mandataire : Mme Tronel Chloé - Auteur : Régie Mitanchet 2 rue Saint Hélène 69002 Lyon

US 069 381 20 00388 déposé le 30 décembre 2020 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 33,75 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 14 rue Constantine Lyon 1er Superficie du terrain : 131 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Quenin Stéphanie 37 chemin de Barthélémy 69260 Charbonnières- Les-Bains - Auteur : Régie de l'Opéra 50 /54 cours Lafayette 69003 Lyon

US 069 385 20 00389 déposé le 30 décembre 2020 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 18,23 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 98 rue Saint Georges Lyon 5ème Superficie du terrain : 451 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Clech Jean-Christophe 7 quai Fulchiron 69005 Lyon - Auteur : Régie CIFI 101 rue de Sèze 69006 Lyon

---

**Déclaration préalable délivrée pendant la période du 28 décembre 2020 au 1er janvier 2021**

---

DP 069 387 20 02184 Décision du 1er janvier 2021 à Chevreuldis 72 rue de Marseille 69007 Lyon - Projet : Extension d'un local commercial - Terrain : 72 rue de Marseille Lyon 7ème 1